



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

### POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

#### La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (suite)

1. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale examine la situation au Moyen-Orient à un moment où la région connaît une situation grave et difficile en raison de l'escalade qualitative de l'agression dont fait l'objet le peuple arabe, et de l'élargissement géographique de cette agression. Les événements survenus récemment au Moyen-Orient montrent que la solution de la crise qui sévit dans la région et l'instauration d'une paix juste que recherche la communauté internationale, paix fondée sur la légitimité internationale, restent plus lointaines que jamais. Les dimensions de cette grande conspiration contre notre nation arabe ont été mises au jour et cette conspiration est maintenant menée par la force. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale représentée dans cette salle reconnaîtra avec nous que ces conditions, créées par Israël et exacerbées par les Etats-Unis d'Amérique, constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Cette politique d'agression des Etats-Unis est systématiquement appliquée. C'est une politique qui méprise les peuples et ne leur confère aucune valeur, ce qui aggrave la situation. Le monde d'aujourd'hui est devenu une jungle où la loi de la force prévaut. Dans cet environnement pollué créé par Israël et les Etats-Unis d'Amérique, comment peut-on parvenir à une solution fondée sur la légitimité internationale telle qu'elle est incarnée dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions des Nations Unies ?

2. La politique du président Ronald Reagan, telle qu'elle s'est manifestée avant, pendant et après son accession à la présidence des Etats-Unis d'Amérique, est une politique primaire, claire et bien établie, une politique qui prend la force pour principe de base et se sert de la menace ou de l'emploi de la force pour aborder systématiquement tous les problèmes. Au Moyen-Orient, nous connaissons parfaitement la mentalité du gouvernement Reagan, nous savions ce qu'elle serait même avant son arrivée au pouvoir. Le président Reagan lui-même, dans ses déclarations et ses écrits, a révélé sa détermination de ne pas placer l'immense potentiel des Etats-Unis d'Amérique au service de la paix et de la coopération internationales pour résoudre les crises et les problèmes, mais d'utiliser la force partout et chaque fois qu'il estimerait nécessaire de promouvoir, renforcer ou étendre les intérêts de l'impérialisme des Etats-Unis. Cette politique du gouvernement Reagan le met dans une situation d'affrontement continu avec les nations et pays épris de paix, et spécialement avec les intérêts du Mouvement des pays non alignés, qui sont soucieux de stabilité et qui demandent le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Cette obsession du recours à la force se manifeste

particulièrement au Moyen-Orient, c'est-à-dire dans l'une des régions les plus sensibles du monde, une région qui présente le plus grand danger pour la paix et la sécurité internationales.

3. L'alliance entre les Etats-Unis et Israël, qui vise à imposer l'hégémonie et à créer une sphère d'influence exclusive pour les deux partenaires, aux dépens des intérêts nationaux arabes, n'a rien de nouveau. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les actes et les plans d'agression contre la nation arabe ont toujours été les caractéristiques de la politique des Etats-Unis. Mais une dangereuse escalade a commencé avec le gouvernement Reagan, qui compte sur la force pour imposer sa volonté. Ce gouvernement considère même la force comme si elle était une fin en soi. Alors qu'il était encore candidat à la présidence, Reagan a exprimé ses vues au sujet du Moyen-Orient en termes dont le sens était clair pour tout analyste politique : utiliser tous les moyens disponibles pour s'emparer du Moyen-Orient, pour y exercer son hégémonie, pour s'approprier ses sources d'énergie, et pour exercer plein pouvoir sur la destinée et les ressources de la région. Avant même de prendre ses fonctions, le président Reagan avait élevé Israël du rang d'allié fantôme au rang d'allié à part égale. En août 1979, en parlant de la chute du Shah, Reagan écrivait :

« La force d'Israël découle d'une réalité selon laquelle ses affinités avec l'Ouest ne dépendent pas de la survie d'un dirigeant capricieux ou autocrate. Israël a une volonté démocratique, une cohésion nationale, des capacités technologiques et un potentiel militaire lui permettant d'être l'allié fidèle des Etats-Unis\* . »

4. Le gouvernement Reagan a toujours eu recours à la tromperie pour détourner l'attention des Arabes des relations organiques existant entre Washington et Tel-Aviv. La suspension des livraisons d'avions F-15 et F-16, puis leur reprise, suivie du gel et ensuite du dégel de l'alliance stratégique, n'ont été qu'une tentative d'apaisement de la colère arabe face aux actes d'Israël qui dépassaient tout ce qu'un gouvernement des Etats-Unis avait jamais eu à affronter. Mais les analystes arabes ont compris cette tactique américaine et ne se sont jamais laissé aller à croire que les Etats-Unis pourraient réellement envisager une rupture de leurs liens avec Israël, car ces liens ont leur origine dans le déni des droits arabes et dans la volonté d'obliger les Arabes à accepter un statut de dépendance vis-à-vis d'Israël et des Etats-Unis.

5. L'invasion du Liban a révélé le vrai visage du gouvernement Reagan. Non seulement Israël a envahi le Liban pour satisfaire ses intérêts d'agression, mais Israël a envahi le Liban au su des Etats-Unis qui l'avaient encouragé à créer de nouvelles conditions — des conditions d'agression — qui lui permettraient d'annexer la Rive occidentale, la bande de Gaza et les Hauteurs du Golan en plus du sud du Liban, ce qui concrétiserait une partie des rêves historiques d'Israël.

6. En outre, l'objectif était de rendre le Liban dépendant d'Israël, d'isoler complètement le Liban de la patrie arabe et de l'obliger à payer le prix d'une guerre menée

\*Cité en anglais par l'orateur.

non par le Liban mais par Israël, sous des prétextes tendancieux et fabriqués de toutes pièces. Par ailleurs, cette guerre brutale servait les intérêts des Etats-Unis. La présence des Etats-Unis au Liban fait partie de leur plan destiné à établir de nouvelles bases pour leurs forces de déploiement rapide et à soutenir l'occupation par Israël de la Palestine, du Liban et des Hauteurs du Golan, ainsi que l'expansion de cette occupation.

7. Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement actuel des Etats-Unis a été nettement hostile au peuple arabe et cette hostilité a atteint un niveau sans précédent. Elle a pris en particulier la forme d'un encouragement donné à Israël à s'obstiner dans sa colonisation des territoires arabes et palestiniens occupés et à ne pas reconnaître les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, sans ingérence extérieure, et à l'indépendance. De plus, ce gouvernement a violé son engagement aux termes de la Charte pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil exigeait qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban. Les Etats-Unis ont même envoyé leurs Marines sous l'étiquette de force de « maintien de la paix ». Mais le véritable objectif des Etats-Unis, en envoyant leurs Marines, était tout au contraire de partager avec Israël la « responsabilité » de son chantage au Liban et de servir leurs intérêts et ceux d'Israël au Liban et au Moyen-Orient dans son ensemble. Les Marines ont participé à la lutte intérieure, devenant ainsi partie à la guerre civile. Ils ont bombardé des villes et des villages libanais, tué des innocents et semé la destruction et le chaos. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis a tenté d'imposer au Liban un accord signé le 17 mai sous l'occupation israélienne. Cet accord était en réalité la raison principale de la reprise de la guerre civile. Le Gouvernement des Etats-Unis a massé au large de la côte libanaise la plus grande armada qui soit depuis la seconde guerre mondiale. Cette armada a pris une part active aux tentatives faites pour réprimer la lutte du peuple libanais pour sa liberté, son indépendance et son intégrité territoriale.

8. Le Gouvernement des Etats-Unis a posé des conditions militaires et politiques, rejetées par le Liban et les autres Etats arabes, au retrait d'Israël, qui, aux termes de la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité, devait être inconditionnel. Le Gouvernement américain a eu recours à la duplicité dans ses tentatives pour convaincre l'opinion publique mondiale qu'il s'agissait d'une lutte du monde soi-disant libre contre un prétendu danger extérieur. Mais chacun sait qu'il s'agit d'une lutte entre la nation arabe, qui défend son identité, son entité, son intégrité territoriale et son indépendance, et Israël, expansionniste et raciste. L'occupation de la Palestine, puis des autres territoires arabes et ensuite du sud du Liban avait-elle pour but de sauver la région de ce danger imaginaire ou de réaliser les desseins d'Israël et lui permettre d'assimiler le reste de la Palestine ?

9. Au Liban déchiré par la guerre, aussitôt que le peuple libanais héroïque est parvenu à un accord de cessez-le-feu, et que la première série des entretiens de réconciliation nationale a commencé à Genève, aussitôt que l'on a compris que la réconciliation nationale progressait, Israël, de concert avec les Etats-Unis, a commencé à commettre des actes de provocation et d'agression contre le peuple du Liban, des actes plus brutaux que jamais auparavant. Le but poursuivi était de déclencher une conflagration nouvelle, dans l'idée qu'ainsi l'accord du 17 mai pourrait être imposé, cet accord qui porte atteinte à la souveraineté du Liban, menace la sécurité de la République arabe syrienne et d'autres pays arabes et vise

à placer toute la région sous l'hégémonie américano-israélienne.

10. L'abrogation de cet accord, qui avait été imposé par la force sous l'occupation, a provoqué le courroux d'Israël et la colère des Etats-Unis parce qu'Israël se voyait ainsi privé de ce moyen brutal qu'est la guerre qu'il avait entreprise contre le Liban en juin 1982 dans le but d'assurer son hégémonie sur ce pays et de frapper ensuite la République arabe syrienne. Ainsi, les objectifs de ces pays dits démocratiques, les Etats-Unis et Israël, s'étaient rejoints d'une manière sans précédent.

11. Le Conseil national de sécurité des Etats-Unis, dans sa décision n° 111 du 29 octobre 1983, a défini les priorités des Etats-Unis au Moyen-Orient. Les éléments les plus importants de la décision n° 111 concernent la nouvelle coopération stratégique entre Washington et Tel-Aviv. Deux jours plus tard, le sous-secrétaire d'Etat Eagleburger s'est rendu en hâte à Jérusalem occupée pour annoncer qu'il acceptait entièrement les exigences militaires, économiques et financières d'Israël. Dans le *New York Times Magazine* du 27 novembre 1983, nous lisons ce qui suit dans un article de Bernard Gwertzman qui cite Eagleburger :

« Le Président et tous les membres du gouvernement veulent bien s'asseoir à vos côtés » — c'est-à-dire aux côtés d'Israël — « et parler réellement de la coopération stratégique future au Liban, au Moyen-Orient en général, et partout ailleurs. Nous voulons y donner suite dans le contexte des vœux et des décisions du Président. Nous aimons Israël et voulons établir avec lui les relations les plus étroites. Il existe entre nous depuis très longtemps des rapports exceptionnels. L'heure est venue de les définir, de les affirmer\* »

A ce moment-là, le Secrétaire d'Etat de M. Reagan, M. Shultz, était occupé à étudier un document de travail préparé par son assistant, Peter Rodman, demandant aux Etats-Unis d'utiliser pleinement Israël dans l'équation du Moyen-Orient. Dans le *Washington Post* du 22 novembre 1983, le journaliste John M. Goshko commentait ainsi l'accord de coopération stratégique qui devait être conclu avec Israël :

« Cet accord renforcerait la confiance d'Israël dans l'appui des Etats-Unis, appui dont dépend, en dernière analyse, sa sécurité; en même temps, il aiderait les Etats-Unis à quitter le Liban et à se consacrer à d'autres objectifs américains dans la région\* »

Ces citations se passent de tout commentaire.

12. Le pire est que les Etats-Unis poursuivent une politique étrangère impérialiste qui est aussi le reflet des contradictions internes qui existent aux Etats-Unis d'Amérique. Cela a eu pour résultat d'estomper la ligne de démarcation entre la politique intérieure — et, naturellement, j'entends par là la guerre que se livrent différents lobbies et groupes de pression — et la politique étrangère des Etats-Unis. L'influence du lobby sioniste est si grande que la politique étrangère américaine repose sur la réalisation des intérêts de ce lobby. Si nous tenons compte du fait que la politique de violence est inhérente à l'impérialisme américain, violence qui s'est manifestée davantage encore sur le plan international depuis l'entrée en fonctions du gouvernement Reagan, et si nous tenons compte également du fait que l'obsession de ce gouvernement est d'obtenir les voix des lobbies influents, et en premier lieu du lobby sioniste, nous constatons que tout ce qui s'est passé dans la région du Moyen-Orient est dû à la mainmise du lobby sioniste sur le pouvoir de Washington. Ainsi donc, les Etats-Unis ne peuvent-ils s'engager à respecter le droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies car ces intérêts,

\*Cité en anglais par l'orateur.

parfois convergents et parfois divergents, ne peuvent rejoindre l'objectif de la communauté internationale qui est d'assurer une paix juste.

13. Dans l'article que j'ai mentionné, Bernard Gwertzman montre que ces exigences internes, au premier rang desquelles figurent les intérêts électoraux égoïstes, gouvernent l'Amérique et sa politique étrangère, et non pas ses engagements internationaux au titre de la Charte et du droit international. Il écrit :

« Toute amélioration dans les relations avec Israël serait favorablement accueillie par les conseillers politiques du Président. Dans sa campagne présidentielle de 1980, M. Reagan s'est rallié de nombreux suffrages juifs qu'il a enlevés au président Carter, en acceptant sans la moindre critique la politique d'Israël. Cependant, une fois arrivé au pouvoir, il a déçu bon nombre de partisans d'Israël dans ce pays. La mise en application de la décision n° 111 renforcerait les chances de réélection de Reagan, surtout si les démocrates désignent comme candidat Walter F. Mondale, qui jouit d'une grande audience dans le camp pro-israélien\* ».

C'est pourquoi nous disons que le sionisme s'est emparé de l'administration américaine.

14. Quant au Congrès américain, il est encore plus sensible aux pressions des lobbies sioniste et autres. Nous sommes ainsi amenés à nous interroger sur la nature de la « démocratie » américaine et sur sa réalité, et à nous demander comment le Congrès — à la Chambre des représentants et au Sénat — arrive à imposer aux contribuables américains des impôts dont les recettes servent à financer l'agression israélienne contre les nations arabes.

15. Dans le rapport de Washington sur la situation au Moyen-Orient, en date du 28 novembre 1983, est publiée une analyse de la rivalité qui existe entre le Congrès et la Maison-Blanche pour satisfaire Israël et son avidité pour l'argent, surtout en ce qui concerne le budget de 1984. Il y est dit :

« Par exemple, les sommes prévues pour Israël seront accordées à des conditions encore plus favorables que celles des années précédentes. Au titre de l'aide militaire, Israël recevra 1,7 milliard de dollars, soit un prêt de 850 millions de dollars non remboursable... et un prêt de 850 millions de dollars remboursable mais à un taux d'intérêt très faible. L'année dernière Israël a reçu la même allocation globale mais seulement 750 millions de dollars sous forme de don et 950 millions de dollars sous forme de prêt remboursable. Sur le plan de l'aide économique, Israël percevra maintenant 910 millions de dollars sous forme de don au lieu de 875 millions de dollars l'année dernière (1983)\*. »

16. Le Congrès des Etats-Unis a dérogé aux lois et aux traditions établies en matière d'aide étrangère lorsqu'il a permis à Israël d'utiliser les fonds attribués au titre de l'aide militaire à l'étranger pour le développement de l'appareil de guerre étranger — israélien — grâce à des recherches scientifiques aux Etats-Unis mêmes, donnant ainsi à Israël la possibilité d'entrer en concurrence directe avec des intérêts économiques américains. Je citerai, à ce propos, toujours la même source :

« L'amendement approuvé comprenait également une disposition sans précédent autorisant Israël à dépenser jusqu'à 550 millions de dollars prélevés sur l'aide militaire accordée par les Etats-Unis pour la fabrication de « son propre appareil de combat, appelé Lavi »\* ». »

17. En bref, ce n'est un secret pour personne qu'Israël à lui seul reçoit 23 p. 100 du total de l'aide étrangère américaine perçue par tous les pays du monde. Israël reçoit 2,61 milliards de dollars sur les 11,4 milliards de

dollars représentant le montant total de ce qu'on appelle l'aide étrangère fournie par les Etats-Unis. Cela permet à Israël de renforcer son potentiel économique et militaire et de poursuivre sa politique d'agression contre le Moyen-Orient.

18. Nous estimons que les accords de coopération stratégique reposant sur une identité d'objectifs politiques et stratégiques américains et israéliens au Moyen-Orient et la coordination de ces objectifs et de cette politique sont des accords d'agression institutionnalisée destinés non seulement à renforcer l'occupation israélienne de la Palestine, des Hauteurs du Golan et du sud du Liban, mais aussi à étendre l'hégémonie américano-israélienne grâce à des opérations qui ont des effets pratiques. Par ces accords, qui ont été désignés par un analyste américain comme l'« alliance impie », les Etats-Unis peuvent, en coopération et en coordination avec Israël, lancer des actes d'agression contre tous les pays du Moyen-Orient et contre des pays en dehors du Moyen-Orient. Quiconque étudie cette alliance stratégique à la lumière de données géopolitiques peut se rendre compte que le continent africain est lui aussi menacé, d'autant plus que les Etats-Unis sont liés au régime de Pretoria par ce qu'on appelle un « engagement constructif ». Ainsi donc, il est important de donner l'alarme face aux menaces que l'alliance des Etats-Unis, d'Israël et de l'Afrique du Sud fait peser sur l'Afrique et le Moyen-Orient.

19. Les accords de coopération stratégique englobent non seulement des activités de planification politique dans le concept d'une unité d'objectifs, mais ils se traduisent également par la fusion des capacités américaine et israélienne de fabriquer et d'accumuler tous types d'armes américaines en Israël et dans les territoires arabes occupés. Le 29 novembre 1983, à la suite d'une interview avec l'assassin du comte Bernadotte, le Premier Ministre d'Israël, Shamir, et son Ministre de la défense d'origine américaine, le président Reagan a déclaré qu'il avait le plaisir d'annoncer qu'un accord avait été réalisé, qui vise la création d'un groupe politique et militaire conjoint chargé de débattre des moyens permettant d'accroître la coopération entre Israël et les Etats-Unis.

20. On s'accorde généralement à reconnaître que cette coopération stratégique comporte des concessions économiques et militaires de la part des Etats-Unis, mais aussi des dons, faits à Israël par les Etats-Unis, comme la suspension de l'embargo sur la fourniture de bombes-grappes à Israël. On sait aussi très bien que la récompense économique la plus importante reçue par Israël fut l'accord signé entre les deux parties aux termes duquel les Etats-Unis seraient disposés à négocier un accord additionnel afin d'abolir les droits de douane entre les deux pays. Evidemment, Israël espère qu'un tel accord lui permettra d'augmenter ses exportations d'armes vers diverses régions du monde, en particulier vers les régions décrites par le Ministre israélien du commerce comme politiquement névralgiques et dans lesquelles Israël sert de courtier aux Etats-Unis.

21. Les négociations entre Washington et Tel-Aviv ont porté également sur le montant de l'aide américaine à Israël, non seulement en 1984 mais aussi en 1985. Le Gouvernement américain s'est déclaré prêt à accorder à Israël un don de 1 275 millions de dollars sous forme d'aide militaire de même qu'une aide économique sous forme de dons s'élevant à 910 millions de dollars. En outre Israël pourra dépenser 15 p. 100 des fonds destinés à l'aide militaire sur son propre territoire ce qui, comme l'indique le *New York Times* du 30 novembre 1983, est une exception à la loi américaine qui prévoit que de tels fonds doivent être dépensés aux Etats-Unis seulement. Israël s'est vu également autorisé à utiliser 550 millions

\*Cité en anglais par l'orateur.

de dollars prélevés sur le don militaire afin de fabriquer l'avion de chasse israélien, le Lavi. Je cite tous ces chiffres afin simplement de prouver qu'Israël n'a pas de capacité qui lui est propre mais fait partie du système de gouvernement américain. Israël n'aurait pu commettre d'agression contre nous sans ce soutien, sans l'aide que le contribuable américain lui dispense.

22. En bref, la coopération entre Israël et les Etats-Unis a fait d'Israël le cinquante et unième Etat américain, et l'Etat préféré, puisque plusieurs Etats américains ne bénéficient même pas de ce traitement préférentiel. Le peuple des Etats-Unis d'Amérique a été recruté pour servir des objectifs qui compromettent gravement les relations américano-arabes. Nous nous demandons comment les Etats-Unis peuvent concilier leur alliance avec l'ennemi numéro un des Arabes, Israël, et leur coopération avec les Arabes, d'autant plus que les Etats-Unis ont choisi d'être un allié et un partenaire entiers d'Israël dans son agression contre la Palestine occupée, les hauteurs du Golan et le sud du Liban.

23. Aussitôt conclus les accords entre Israël et les Etats-Unis portant sur la coordination de l'agression et de l'hégémonie contre la nation arabe, à la fin du mois dernier, les avions de guerre américains ont lancé des raids contre les forces syriennes dans le territoire arabe du Liban. Cet acte américain d'agression a succédé au raid israélien contre des villes et des villages libanais. Voilà donc le premier résultat de la coordination stratégique et de l'alliance militaire entre l'Amérique et Israël. L'acte commis contre nous par les Etats-Unis vient compléter l'agression israélienne, et l'agression israélienne vient compléter celle de l'Amérique et ainsi de suite. Par cet acte téméraire, les Etats-Unis se sont dressés contre tous les peuples arabes. Qu'il suffise de rappeler que toutes les capitales arabes et d'autres capitales ont condamné l'agression américaine contre le Liban. La trahison américaine contre les forces syriennes qui se trouvent au Liban pour protéger une partie de la patrie arabe contre l'ennemi expansionniste sioniste n'est que l'accomplissement du rêve israélien de démembrer le Liban, de mettre à genoux la République arabe syrienne et d'empêcher les Arabes de s'opposer aux desseins sionistes et américains contre nous et contre la région tout entière.

24. Selon des sources américaines, le dimanche 4 décembre 1983, 28 avions de guerre américains, suivant des directives émanant directement du Président des Etats-Unis, ont lancé un raid contre nos forces en utilisant des bombes-grappes et des bombes d'une puissance de plus de 1 000 livres. Toutefois la réponse ne fut pas celle escomptée par le Gouvernement américain, lequel, nous l'espérons, en a tiré une bonne leçon. Nous n'exposerons pas nos forces vulnérables aux opérations des Etats-Unis, quels qu'en soient la nature et l'objectif. L'espace aérien arabe n'est la propriété ni des Etats-Unis, ni d'Israël, ni d'aucun autre Etat; que cela soit bien clair pour tout le monde.

25. Nous ne cherchons pas la guerre. Nous ne faisons que nous défendre et défendre notre nation en repoussant l'agression, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. Nous sommes attachés à la réalisation des buts et objectifs du Mouvement des pays non alignés. Nous appuyons les efforts de paix déployés pour obtenir le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, à la création de son propre Etat indépendant, sans intervention de l'extérieur, et de son droit au retour dans sa patrie, le retrait immédiat d'Israël du sud du Liban en application de la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité ainsi que le retrait des forces

multinationales du Liban. Sans cela, nous devons nous défendre, car nous avons un droit naturel à la légitime défense aux termes de l'Article 51 de la Charte.

26. La situation dans la région exige toute l'attention de l'Assemblée générale, car c'est une situation favorable à l'éruption d'événements qui menaceraient non seulement la paix et la sécurité dans cette région névralgique, mais également la paix et la sécurité dans le monde entier. Les événements les plus dangereux sont probablement les suivants.

27. Premièrement, la présence militaire renforcée des Etats-Unis au Liban, l'intervention des forces des Etats-Unis dans les problèmes internes du Liban et la participation de ces forces dans les combats menés contre certaines parties au Liban.

28. Deuxièmement, l'escalade des activités militaires des Etats-Unis, qui ont commencé par participer aux conflits internes, puis ont lancé des actes d'agression contre les forces syriennes au Liban. Les forces des Etats-Unis sont venues au Liban sous le prétexte de préserver la paix dans ce pays, mais il n'a pas fallu longtemps pour que ces forces elles-mêmes menacent la paix et la sécurité dans la région, et nous craignons que cette région ne devienne bientôt un nouveau Viet Nam.

29. Troisièmement, l'accord stratégique conclu entre le Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, et le Premier Ministre d'Israël, Ytzhak Shamir, lors de la visite de ce dernier à Washington. En vertu de cet accord, les intérêts d'une superpuissance, les Etats-Unis, se trouvent liés aux intérêts d'Israël. Ainsi, les immenses possibilités des Etats-Unis sont mises au service des desseins expansionnistes et agressifs d'Israël.

30. Quatrièmement, les pressions exercées par les Gouvernements des Etats-Unis et d'Israël pour retarder le processus de réconciliation nationale et amener certaines des parties libanaises à aggraver la situation au Liban, dans le but d'éliminer toute possibilité de réconciliation entre les parties libanaises, afin que le Liban et toute la région demeurent un foyer de tensions explosives.

31. Nous sommes certains que les membres de l'Assemblée générale comprennent, comme nous, la gravité de cette approche agressive persistante et des menaces proférées par les Etats-Unis contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui ne cherche qu'à préserver son indépendance, à défendre son territoire et à protéger ses intérêts nationaux contre toute agression.

32. Nous sommes également certains que les membres de l'Assemblée générale, conscients du danger de cette situation, prendront toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à cette politique d'agression et nous appuieront, nous Arabes, dans la défense de nos droits, de notre souveraineté et de notre dignité nationale. Nous sommes certains que l'Assemblée générale condamnera cette alliance stratégique et demandera fermement qu'elle soit abrogée.

33. La République arabe syrienne continue de placer toute sa confiance dans la communauté internationale afin qu'une paix fondée sur la justice puisse être instaurée dans la région. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire, premièrement, comme je l'ai déjà dit, qu'Israël se retire du territoire palestinien et de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967; deuxièmement, que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux inaliénables; troisièmement, que les forces israéliennes se retirent immédiatement et inconditionnellement du sud du Liban, conformément à la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité; quatrièmement, que toutes les forces multinationales se retirent de la région.

34. Afin d'atteindre ces objectifs et de permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de la responsabilité primordiale qui lui incombe en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales et dissuader l'agression, nous demandons à tous les Etats de prendre, individuellement et collectivement, toutes les mesures nécessaires pour isoler Israël et l'obliger à respecter la volonté de la communauté internationale.

35. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : C'est la dix-septième fois que l'Assemblée générale examine, lors de ses sessions ordinaires, la question de la situation au Moyen-Orient. Au cours des années, elle a adopté, à ce sujet, des dizaines de résolutions et de décisions. Toutes ces résolutions et décisions avaient pour but de mettre fin au conflit du Moyen-Orient qui dure depuis si longtemps et d'éteindre le foyer de guerre qui couve de façon chronique. Cependant, ce foyer n'est pas près de s'éteindre et le règlement de ce conflit reste toujours hors de portée. En outre, chaque année, le nœud des problèmes du Moyen-Orient se resserre de plus en plus et les obstacles sur la voie du règlement se dressent de plus en plus nombreux. Cette année ne constitue pas une exception à cet égard. Comme l'indique à très juste titre le rapport du Secrétaire général relatif à la situation dans la région : « L'évolution de la situation au Moyen-Orient pendant l'année écoulée ne permet guère de penser qu'on se rapproche d'une solution des problèmes qui se posent dans la région. » [*Voir A/38/458, par. 39.*]

36. Les raisons d'une telle situation sont tout à fait évidentes et on peut les voir, pour ainsi dire, à l'œil nu. La tumeur cancéreuse de l'expansionnisme israélien, qui ronge depuis de nombreuses années le Moyen-Orient, a de nouveau mis cette région dans une situation extrêmement dangereuse d'affrontement militaire, qui peut avoir des conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales. Les frontières de l'expansion israélienne sont repoussées de plus en plus loin à l'intérieur des terres arabes. Parmi les victimes de la politique de brigands menée par Tel-Aviv, il a fallu ajouter le Liban dont la partie septentrionale faisait depuis très longtemps l'objet d'ambitions territoriales de la part des sionistes. Le peuple palestinien continue de se trouver sous le joug d'une occupation impitoyable. Sur sa terre ancestrale, au vu du monde entier, il est procédé à une colonisation massive sans précédent. La République arabe syrienne est devenue l'objet d'un chantage militaire systématique; elle est soumise à des pressions et chaque jour des provocations armées sont lancées contre elle.

37. Dans un domaine important, on peut dire que le climat actuel au Moyen-Orient est très différent de ce qu'il était dans le passé. Cette différence tient à ce que, aujourd'hui, derrière l'agresseur israélien se tient de toute sa grandeur son vieux partenaire « stratégique » et son protecteur : les Etats-Unis d'Amérique. La politique aventuriste de Washington visant à garantir aux Etats-Unis la domination du monde afin qu'ils puissent dicter leur volonté aux autres peuples et pays a entraîné une détérioration sérieuse de la situation internationale.

38. Le Moyen-Orient est profondément sensible aux changements dans le climat politique international; il est devenu le théâtre d'activités militaires et politiques véritablement fiévreuses de la part des Etats-Unis. L'impérialisme américain essaie ici de régler des problèmes qui ne sont pas seulement d'ordre régional; ses activités dans cette région sont dictées par la politique globale et à long terme d'hégémonie de Washington. Cette politique n'est pas dirigée seulement contre les Etats socialistes mais

aussi contre les Etats qui se sont libérés de la dépendance coloniale.

39. Il n'est pas vain de rappeler ici les calculs faits par deux membres de l'Université de Harvard, Barry Posen et Stephan van Evera. Selon ces calculs, avant même l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement des Etats-Unis, 25 p. 100 de l'ensemble du budget militaire des Etats-Unis étaient consacrés à la préparation d'opérations d'intervention dans des pays du tiers monde. Je dis bien le quart de l'ensemble du budget militaire des Etats-Unis est consacré à la préparation et à la réalisation d'interventions américaines dans des pays nouvellement indépendants. Cela explique la croissance extrêmement rapide des crédits militaires du Pentagone ces derniers temps, qui représente une menace militaire directe contre les pays du « tiers monde », y compris les Etats arabes.

40. En ce qui concerne le Moyen-Orient, cette politique impérialiste des Etats-Unis consiste à bafouer les intérêts vitaux et véritables des peuples de cette région, et ce pour satisfaire les ambitions militaristes du Pentagone et les intérêts rapaces des monopoles américains qui s'efforcent de restaurer leur contrôle sur les ressources naturelles des pays arabes, et en premier lieu sur le pétrole arabe. La politique américaine au Moyen-Orient et ses méthodes se résument de la façon suivante : miser sur la force, sur le chantage, sur l'ingérence effrénée dans les affaires intérieures des Etats arabes et encourager par tous les moyens possibles les actes d'agression et les aspirations d'agression d'Israël.

41. Le principal levier des Etats-Unis pour promouvoir leurs plans néo-colonialistes au Moyen-Orient est « l'alliance stratégique » avec Israël. A la base de cette alliance impie se trouve le désir de Washington de fournir à Israël une aide illimitée sur les plans politique, militaire, financier et autres. L'aide américaine à Tel-Aviv, depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel Gouvernement des Etats-Unis, a augmenté de 60 p. 100 — je répète 60 p. 100. La raison de cette générosité est simple. Israël aide Washington à établir sa domination sur le Moyen-Orient.

42. L'agression israélienne perpétrée l'an dernier contre le Liban a montré ouvertement au monde entier que Washington et Tel-Aviv agissaient la main dans la main. En dépit du fait que, au moment où Israël commettait ses actes de brigandage, les Etats-Unis aient proposé le plan Reagan<sup>1</sup>, qui a fait l'objet d'une grande publicité, et sous le couvert de leur prétendu rôle de pacificateurs, les Etats-Unis n'ont absolument jamais eu l'intention de traduire sur le plan concret cette « initiative de paix ». Ils s'en sont servis comme d'un écran derrière lequel ils ont tenté de remplacer un règlement juste du problème du Moyen-Orient par la tactique nuisible des transactions séparées, afin de bloquer toute solution du problème crucial qui est la création d'un Etat palestinien. Il n'est pas surprenant que Washington n'ait pas été soutenu dans ses mensonges et dans ses menaces contre les Arabes, et que ce plan, qui a fait l'objet d'une grande publicité, se soit trouvé dans une impasse. Aujourd'hui, le caractère clairement militariste et anti-arabe de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient ne se manifeste nulle part plus nettement qu'au Liban. S'étant attribué personnellement là-bas une « mission de paix », Washington s'efforce d'utiliser l'occupation israélienne du sud de ce pays pour y faire stationner ses propres troupes d'occupation afin d'y étendre et d'y renforcer la présence militaire impérialiste. Ayant imposé au Liban, de concert avec Israël, un accord anti-arabe asservissant, les Etats-Unis ont ensuite changé de tactique en essayant directement d'écraser les forces patriotiques nationales au Liban, cherchant ainsi à saper le processus de réconciliation nationale qui avait commencé, destiné à assurer l'indépendance véritable, la

souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, et cela parce que les Etats-Unis savent bien que l'indépendance véritable du Liban signifiera le retrait de ce pays des troupes israéliennes et des forces armées de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

43. Les actions d'Israël et des Etats-Unis ont conduit à la tragédie pour le peuple libanais. Le Liban s'est trouvé en fait démembré. Son existence même en tant qu'Etat arabe indépendant et souverain se trouve remise en question. Chaque jour qui passe voit se renforcer les pressions brutales exercées contre la République arabe syrienne qui se trouve en première ligne de l'opposition au complot américano-israélien au Moyen-Orient. Le flot constant de menaces contre la République arabe syrienne en provenance de Washington et de Tel-Aviv s'est transformé en un torrent d'actes d'agression à grande échelle.

44. Les raids aériens massifs lancés ces derniers jours par l'aviation américaine sur des positions des forces patriotiques libanaises et syriennes faisant partie de la force interarabe représentent un nouveau degré dans l'escalade de l'ingérence armée directe des Etats-Unis au Moyen-Orient. Cette action tend clairement à exacerber encore les tensions au Liban et dans la région et à fournir un prétexte pour intensifier les actes d'agression des Etats-Unis contre la République arabe syrienne.

45. L'engagement croissant des troupes des Etats-Unis dans des activités de combat contre les Arabes au Moyen-Orient signifie que maintenant Washington est devenu le partenaire direct de l'agression sioniste. Il est impossible de ne pas voir le lien direct entre ces événements et le complot stratégique anti-arabe, lourd de conséquences, qui a été réaffirmé lors de la récente visite à Washington du Premier Ministre israélien, M. Shamir. Ceux qui avaient encore quelque illusion sur les affirmations des Etats-Unis quant à leur rôle de « médiateur honnête » au Moyen-Orient ont pu voir par eux-mêmes jusqu'où Washington était prêt à aller pour donner satisfaction aux ambitions agressives et expansionnistes de son protégé israélien.

46. Les résultats de l'alliance sinistre entre les Etats-Unis et Israël commencent à devenir évidents non seulement au Moyen-Orient mais aussi aux Nations Unies. Depuis moins de trois ans qu'il est au pouvoir, l'actuel Gouvernement des Etats-Unis a eu recours au veto à sept reprises pour bloquer l'adoption, par le Conseil de sécurité, de résolutions tendant à freiner, même dans une très faible mesure, l'agresseur israélien. Les Etats-Unis ont désavoué ouvertement leur vote pour la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité qui demandait le retrait inconditionnel des troupes israéliennes du Liban, en la qualifiant catégoriquement de désuète. Les représentants des Etats-Unis ont déclaré publiquement que, désormais, aux yeux du Gouvernement américain, les colonies israéliennes en terre arabe n'étaient pas illégales.

47. Ainsi, les événements de cette année nous convainquent que la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient est à 100 p. 100 pro-israélienne et à 100 p. 100 anti-arabe. En conséquence, cette politique de la force menée par les Etats-Unis a eu pour résultat normal la résistance croissante des Arabes à l'agression américano-israélienne. Dans ce combat, les peuples arabes ont compté et pourront continuer à l'avenir de compter fermement sur l'appui et sur l'aide de l'Union soviétique. L'Union soviétique n'a jamais été et ne sera jamais un observateur passif des événements se déroulant au Moyen-Orient, une région qui se trouve à proximité immédiate de nos frontières méridionales, une région où les Etats-Unis et Israël essaient de perpétuer une injustice criante à l'encontre des Arabes.

48. La politique de l'Union soviétique vis-à-vis du Moyen-Orient se fonde sur la nécessité de mettre un terme à l'arbitraire impérialiste et à l'agression d'Israël

et d'instaurer dans cette région une paix juste et durable. Une telle paix doit être fondée sur la restitution aux Arabes de toutes leurs terres occupées depuis 1967 par Israël; sur le rétablissement total du peuple arabe de Palestine dans ses droits nationaux inaliénables, y compris dans son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant; et sur la garantie d'une existence sûre et indépendante pour tous les pays du Moyen-Orient.

49. A plusieurs reprises, l'Union soviétique a présenté des initiatives constructives tendant à un règlement général du conflit du Moyen-Orient. La position de l'Union soviétique a été exposée de façon détaillée dans nos propositions bien connues au sujet du Moyen-Orient, en date du 15 septembre 1982<sup>2</sup>. Ces propositions ont été confirmées à nouveau par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Y. V. Andropov. La proposition soviétique de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de tous les pays intéressés, y compris évidemment l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple palestinien, reste bien sûr à l'ordre du jour. Nous sommes profondément convaincus qu'une telle conférence pourrait, avec de la bonne volonté, offrir une possibilité réelle de trouver une solution d'ensemble aux problèmes du Moyen-Orient et un règlement juste et durable au conflit du Moyen-Orient. Nous sommes profondément satisfaits que l'appel en vue de la convocation de cette conférence ait été approuvé à l'unanimité lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue à Genève du 29 août au 3 septembre 1983<sup>3</sup>.

50. Dans les conditions actuelles, alors qu'à l'agression israélienne au Moyen-Orient s'est ajoutée l'agression des Etats-Unis, la situation dans cette région est devenue particulièrement complexe et explosive. Les Etats-Unis peuvent, bien sûr, comme ils le font déjà, utiliser contre les Arabes les armes à gros calibre dont sont équipés leurs navires de guerre et leurs avions de combat. Mais rien ne changera le fait que c'est là une politique dangereuse, une politique criminelle, et qu'elle est vouée à l'échec. Après la faillite complète de l'agression américaine contre le Viet Nam viendra inévitablement et inexorablement la faillite complète de l'agression américaine contre les Arabes.

51. M. LESSIR (Tunisie) : Quand l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, a entamé l'examen du point intitulé « La situation au Moyen-Orient », ma délégation, comme tant d'autres, eu l'impression qu'une nouvelle dynamique était imprimée aux événements dans cette partie du monde. Malgré les péripéties tragiques de la guerre du Liban et la persévérance d'Israël dans sa politique d'agression et de défi, certains espoirs étaient permis; non pas que la dernière guerre ait résolu le problème du Moyen-Orient, mais parce que de nouvelles perspectives ont été créées par la mise en avant de plusieurs initiatives de paix.

52. Mon pays avait accordé une grande importance aux propositions avancées, conscient qu'il était de la nécessité, pour la communauté internationale, d'engager enfin un processus de paix susceptible de mener à une solution globale, juste et durable du problème. Il pensait, à juste titre, qu'un tournant historique avait été pris par la douzième Conférence arabe au sommet, lorsqu'elle avait adopté, le 9 septembre 1982, à Fez, le plan arabe pour la paix au Moyen-Orient<sup>4</sup>, plan qui, en se fondant sur la légalité internationale et en particulier sur la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, émanait d'une appréciation réaliste de la situation au Moyen-Orient et tenait

compte des initiatives de paix qui avaient été rendues publiques pendant la même période. En outre, il avait le mérite de présenter des modalités d'application concrètes et précises.

*M. Pelletier (Canada), vice-président, prend la présidence.*

53. Aujourd'hui, plus d'un an après, on constate avec amertume que ni le plan de paix arabe, ni le plan Reagan<sup>1</sup>, et encore moins le plan soviétique<sup>2</sup> et le projet de résolution franco-égyptien<sup>3</sup>, ne sont plus au devant de la scène. Cette triste réalité, nous la devons à Israël qui a opposé purement et simplement une fin de non-recevoir à toutes ces initiatives de paix et a administré au monde, encore une fois, la preuve irréfutable de son défi et de son déni de toute légalité.

54. Nous sommes tous conscients, à présent, de la tactique adoptée par Israël et qui, il faut bien le dire, a fait ses preuves pendant toutes ces années ! Un fait accompli contre ses voisins, une condamnation au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, un autre fait accompli qui viendra se greffer sur le précédent et ainsi de suite. Le cycle de violence amorcé par Israël, depuis sa création, contre aussi bien le peuple palestinien que les pays arabes voisins est basé sur une politique militariste expansionniste invétérée, destinée à faire admettre le point de vue israélien par la force brutale, sans égards pour le droit des autres et contraire aux principes du droit international.

55. C'est un fait que, pour Israël, la condamnation de ses méfaits par la communauté internationale n'a plus une grande importance. En réalité, elle n'en a jamais eue vraiment puisque la création même d'Israël était une injustice à l'égard du peuple palestinien réduit à l'errance aujourd'hui. Après tout, une nouvelle conquête de territoire vaut bien une condamnation ! Et pourvu qu'Israël garde les territoires, les condamnations de l'Organisation des Nations Unies ne comptent pas beaucoup malgré les protestations de certains qui veulent bien nous montrer combien ils sont froissés, je dirais même scandalisés, par les propos de ce que d'aucuns appellent « la majorité vociférante ». Pis encore, même la condamnation de l'agresseur ne semble plus être tolérée par certains, et c'est là une évolution regrettable pour la paix et la sécurité dans le monde.

56. La situation qui prévaut aujourd'hui au Moyen-Orient est plus menaçante que jamais. La détérioration constante de la situation a été favorisée par une polarisation du conflit dont on ne peut que redouter les conséquences. Si ce conflit a opposé jusqu'ici les parties qu'on connaît, avec l'assistance matérielle de puissances étrangères à la région, force est de constater qu'aujourd'hui la situation connaît de nouveaux développements graves et pleins d'enseignements. La présence étrangère massive dans la région et au large des côtes libanaises nourrit une tension telle qu'un conflit majeur au Moyen-Orient n'est pas impossible.

57. Il est à craindre que cette atmosphère de psychose de guerre, favorisée par une situation sur le terrain de plus en plus compliquée, durcisse davantage les positions et constitue un point de non-retour qui plongerait la région dans une autre guerre aux conséquences imprévisibles. Car la politique d'intimidation ne peut pas toujours avoir les conséquences escomptées. Elle contribue tout d'abord, comme dans le cas que nous débattons aujourd'hui, à exacerber les sentiments de frustration d'une partie dont les territoires sont occupés et à encourager une autre partie dans sa politique de défi et de violation des normes et principes du droit international. Cette bouée de sauvetage lancée aux pratiquants de l'agression, sous la forme d'accords stratégiques avec Israël, équivaut à donner carte

blanche à Israël pour poursuivre sa politique agressive contre le peuple palestinien et les pays arabes voisins.

58. Quelles que soient les considérations stratégiques des parties impliquées, elles ne justifient pas à nos yeux les nouveaux développements dont la conséquence escomptée n'est autre que l'enterrement de la cause palestinienne et la création d'un nouvel abcès de fixation au Liban, afin de détourner l'attention du véritable problème à la base du conflit du Moyen-Orient. Les derniers développements que j'ai évoqués sont une menace directe contre les frères arabes de la région, dont la République arabe syrienne, le Liban et le peuple palestinien. Peut-être faut-il évoquer ici les souffrances indicibles du peuple libanais, qui a droit plus que tout autre à l'indépendance et à la souveraineté. Ces souffrances n'ont d'équivalentes que les privations subies par nos frères palestiniens.

59. Nous avons espéré qu'après tant de souffrances endurées par ces peuples, et notamment après les événements sanglants du Liban, qu'Israël a planifié méticuleusement pour donner le coup de grâce à la résistance palestinienne, nous avons pensé donc que le moment était venu, enfin, de rétablir les Palestiniens dans leurs droits et de leur rendre justice.

60. Il n'en est rien malheureusement. Le cycle de violence a repris de plus belle. Nous constatons que dans la région du Moyen-Orient le terrorisme d'Etat est érigé par certains en système de gouvernement. Qu'il s'agisse de la Cisjordanie, de la bande de Gaza ou du Golan, l'objectif israélien est le même : utiliser tous les moyens nécessaires pour déposséder les propriétaires arabes de leurs terres et pourvoir aux besoins des nouveaux colons israéliens, et pour absorber ainsi progressivement les populations palestinienne et arabes afin de faciliter l'annexion de leurs territoires.

61. Après Al-Qods et le Golan, Israël s'apprête actuellement à annexer la Cisjordanie où le nombre de colonies de peuplement a dépassé les 130, tandis que le nombre de colons atteindra très prochainement les 100 000.

62. Anthony Lewis écrivait dans un article du *New York Times* du 1<sup>er</sup> novembre 1982 ce qui suit :

« Le but du Gouvernement Begin est d'avoir 100 000 colons sur la Rive occidentale aussi rapidement que possible. Ce chiffre, dit-il, serait une « masse critique »... un nombre si important qu'aucun gouvernement israélien par la suite ne pourrait donner son accord à un retrait du territoire. »

63. L'été dernier le représentant israélien, se prévalant d'arguments talmudiques, déclarait ce qui suit devant le Conseil de sécurité :

« Nous ne nous considérons comme des étrangers dans aucune partie de la terre d'Israël, comme des étrangers en Judée, en Samarie ni nulle part ailleurs sur la terre d'Israël... Nous ne pouvons admettre que l'on empêche les Juifs de s'installer et de vivre dans des régions qui forment le cœur même de notre patrie<sup>6</sup>. »

64. Menachem Begin n'a-t-il pas déclaré un jour à la BBC « qu'il souhaiterait que l'histoire retienne son nom comme l'homme qui a établi, à jamais, les frontières d'Eretz Israël ».

65. Ces déclarations que les Israéliens sont en train de traduire dans les faits ne constituent-elles pas — comme l'attaque contre le réacteur atomique iraquien, l'annexion d'Al-Qods et du Golan, le doublement en l'espace de trois ans du nombre de colonies de peuplement en territoires occupés, l'invasion du Liban et j'en passe — autant de maillons ou d'intentions agressives faisant parti d'un tout indivisible qui représente une politique délibérée et systématique ? Nous estimons que l'objectif d'Israël est de judaïser les territoires arabes occupés avant de les annexer

et de banaliser la juste cause du peuple palestinien réduit à l'errance.

66. Les prétextes de sécurité, du danger arabe et d'autres arguties ne sont plus aujourd'hui qu'un mythe perpétué par la machine de propagande israélienne. Car ce sont les Palestiniens qui se trouvent pourchassés depuis plus de 35 ans. Ce sont les pays arabes voisins qui font face à la dangereuse politique de grignotage pratiquée par les dirigeants israéliens. Ce sont eux finalement qui ont besoin de sécurité et non pas Israël dont on dit qu'il est la quatrième puissance militaire du monde.

67. Pourquoi donc cette obstination d'Israël et ce refus de respecter les normes du droit international ? Il est établi qu'outre la sécurité dont argue Israël la déstabilisation ou plutôt la désintégration des Etats arabes voisins constitue une autre forme de l'expansionnisme israélien.

68. Voici ce qu'écrivait Ben Gourion dans son journal à la date du 21 mai 1948 :

« Le talon d'Achille de la coalition arabe, c'est le Liban. La suprématie musulmane dans ce pays est artificielle et peut aisément être renversée, un Etat chrétien doit être instauré dans ce pays. Sa frontière sud serait la rivière du Litani. Nous signerons un traité d'alliance avec cet Etat. Puis, lorsque nous aurons brisé la force de la Légion arabe et bombardé Amman, nous balaierons la Transjordanie, après quoi la Syrie tombera. Et si l'Egypte osait encore nous faire la guerre, nous bombarderions Port Saïd, Alexandrie et le Caire... Nous terminerions ainsi la guerre, et nous aurions vengé nos ancêtres contre l'Egypte, l'Assyrie et la Chaldée. »

69. A signaler que le journal de Moshé Sharett, du 16 juin 1955, se réfère à un projet de Moshé Dayan concernant le Liban en ces termes :

« L'Armée israélienne entrera au Liban, occupera le territoire nécessaire, et créera un régime chrétien qui sera l'allié d'Israël. Le territoire au sud du Litani sera totalement annexé par Israël. »

70. L'étonnante actualité de quelques-unes de ces références doit donner à penser à la communauté internationale. Elles se passent de tout commentaire. Mais il y a pire encore. Le projet de désintégration des Etats arabes voisins est détaillé dans un article de la revue *Kivounim* publiée par l'Organisation sioniste mondiale, dont voici quelques extraits :

« La reconquête du Sinaï, avec ses ressources actuelles, est un objectif prioritaire que les accords de Camp David et les accords de paix empêchaient jusqu'ici d'atteindre... Privés de pétrole et des revenus qui en découlent, condamnés à d'énormes dépenses en ce domaine, il nous faut impérativement agir pour retrouver la situation qui prévalait dans le Sinaï avant la visite de Sadate et le malheureux accord signé avec lui en 1979 »;

ou encore :

« La division de l'Egypte en provinces géographiques distinctes doit être notre objectif politique pour les années 1990 sur le front occidental. Une fois l'Egypte ainsi disloquée et privée de pouvoir central, des pays comme la Libye, le Soudan et d'autres plus éloignés connaîtront la même dissolution. »

Evoquant la République arabe syrienne et l'Iraq, la stratégie dictait ceci :

« Riche en pétrole et en proie à des luttes intestines, l'Iraq est dans la ligne de mire israélienne. Sa dissolution serait pour nous plus importante que celle de la Syrie, car c'est lui qui représente, à court terme, la plus sérieuse menace pour Israël. Une guerre syro-iraquienne

favoriserait son effondrement de l'intérieur, avant qu'il ne soit en mesure de se lancer dans un conflit d'envergure contre nous. Toute forme de confrontation inter-arabe nous sera utile et hâtera l'heure de son éclatement ... Il est possible que la guerre actuelle contre l'Iraq précipite ce phénomène de polarisation. »

71. L'Organisation sioniste mondiale a d'autres plans pour les autres pays arabes, dont ceux de la péninsule arabique. La Jordanie est évidemment un objectif stratégique dans l'immédiat pour cette organisation. Quant aux Palestiniens, ils doivent comprendre qu'ils ne pourront avoir de patrie qu'en dehors de ce que les dirigeants israéliens appellent « Eretz Yisraël ».

72. Ce sont là quelques aspects de ce qui se mijote contre les Palestiniens et les pays arabes voisins et même lointains. Je n'en dirai pas plus, sauf que ceux qui ont eu jusqu'ici de l'espoir quant à la situation qui prévaut au Moyen-Orient doivent se rendre finalement à l'évidence et appréhender la véritable nature d'Israël et de ses visées, des visées régionales démographiques, stratégiques et économiques pour le moins diaboliques.

73. Rarement une question aussi grave, mettant en jeu l'avenir de tout un peuple, le peuple palestinien, et de plusieurs pays arabes voisins, aura rencontré tant d'inertie et tant d'immobilisme malgré le nombre de débats qu'elle a suscités tant au niveau du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qu'au niveau de plusieurs autres instances internationales.

74. La question de Palestine, qui constitue le cœur même du problème du Moyen-Orient sur lequel sont venus se greffer les autres aspects du conflit, doit avoir une solution juste, durable et globale le plus tôt possible. Faute de quoi l'instabilité et la guerre seront toujours le lot de la région.

75. En désamorçant cette bombe le monde aura rétabli la justice en faveur du peuple palestinien et jeté les bases d'une paix durable dans la région. La Tunisie est convaincue que ce n'est qu'à cette condition que le Moyen-Orient verra la stabilité. La participation de l'OLP à tout processus de règlement du problème du Moyen-Orient, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et la création d'un Etat palestinien indépendant constituent l'unique garantie de paix dans la région. Les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le plan de paix arabe, adopté le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez<sup>4</sup>, ainsi que la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>3</sup> et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>3</sup>, adoptés à la Conférence internationale sur la question de la Palestine tenue à Genève du 29 août au 7 septembre de cette année, fournissent les éléments de base d'une solution tant attendue.

76. C'est là, nous en convenons, une lourde responsabilité pour le système des Nations Unies, mais l'enjeu est de taille. Il y va de la pérennité de ce système et de la paix et de la sécurité dans le monde.

77. Je voudrais terminer en citant un passage de la déclaration faite par Mme Felicia Langer à la Conférence internationale sur la question de Palestine. Evoquant la rébellion des populations palestinienne et arabes en territoires occupés, Mme Langer disait que

« les oppresseurs eux-mêmes sont responsables de cette rébellion et de ses résultats tragiques à cause de leur refus entêté de reconnaître tous droits au peuple palestinien, peuple dont la troisième génération grandit dans des camps de réfugiés, peuple qui ne se rendra pas. Jour après jour, de plus en plus d'Israéliens reconnaissent ce fait, condamnant l'occupation, y voyant une catastrophe pour notre peuple, pour son avenir et pour notre



pays, parfois encore plus que pour les victimes de la conquête, refusant de servir dans l'armée au Liban et dans les territoires occupés. Ils comprennent que nous en payons le prix avec la corruption, l'inflation galopante, la course aux armements, une dépendance croissante par rapport aux Etats-Unis d'Amérique et notre image de « Sparte » des temps modernes — un pays dans lequel les pères enterrent leurs fils\* ! »

Nous ne pouvons que saluer ces femmes et ces hommes qui ont découvert que le rôle de « Sparte » qu'Israël est en train de jouer ne mènera finalement qu'à la catastrophe.

78. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : S'il y a une région au monde qui a connu la guerre et qui a eu plus que sa part de problèmes insolubles, s'il y a une région au monde qui, année après année, a connu davantage de problèmes pendant la plus grande partie de ce siècle, cette région est sans aucun doute celle du Moyen-Orient.

79. S'il y a une région au monde qui, plus que toute autre, aspire à la vie sûre et stable qu'elle a perdue au cours de ces dernières années, cette région est le Moyen-Orient.

80. La raison pour laquelle les problèmes et, en conséquence, le destin du Moyen-Orient sont uniques, c'est que sa position géographique stratégique en a fait la cible des ambitions des grandes puissances. Ces puissances ont essayé — et certaines d'entre elles essaient encore — de transformer cette région en sphère d'influence dépendant d'elles au détriment de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la région ainsi que du bien-être et de la sécurité de ses habitants.

81. Une grande tragédie a frappé cette région, tragédie sans précédent dans l'histoire ou dans d'autres régions du monde : c'est la tragédie du peuple palestinien, qui a payé et continue de payer un prix élevé en terres, en vies de ses enfants, voire en droit à une vie digne, à cause des ambitions des grandes puissances qui ont contribué à imposer un Etat juif raciste sur la terre de ses ancêtres. Du fait de la tragédie de la création de cet Etat étranger en son sein, le Moyen-Orient a également payé un prix élevé en sécurité et en stabilité. Cet Etat étranger lui a été imposé au mépris de la morale internationale, du droit international et même de la conscience internationale.

82. Depuis la création d'Israël, le Moyen-Orient a connu une série interminable de guerres sanglantes. Il a connu une chaîne ininterrompue d'événements violents. Des générations d'habitants de cette région ne savent plus ce que sont la sécurité, la stabilité et la tranquillité d'esprit.

83. Il ne fait aucun doute que ce que subit le Moyen-Orient, les guerres, les révolutions, les bouleversements, est le résultat, bien que cela ne soit pas nécessairement évident, d'un état général de frustration dans la région provoqué par cet événement contre nature : la création, en territoire arabe, d'un Etat étranger, habité par des étrangers. C'est également le résultat de l'insistance avec laquelle certaines grandes puissances non seulement appuient cette présence étrangère mais aussi et surtout transforment cette présence en arsenal militaire dont elles se servent pour imposer cet Etat étranger et ses partisans à notre région. Ce sentiment de frustration dont j'ai parlé est le résultat inévitable du refus du monde arabe d'accepter les valeurs déformées que l'agresseur, Israël, impose à la victime, le peuple palestinien. C'est là la base de la tragédie du Moyen-Orient. Ma délégation pense que tant que ces fausses valeurs persisteront il n'y aura aucun espoir de rétablir la paix et la sécurité dans notre région.

84. La chaîne ininterrompue d'événements sanglants au Moyen-Orient n'a fait que confirmer les avertissements lancés au monde par les Arabes depuis la création même de la patrie nationale juive dans le territoire de la Palestine arabe, contre les vœux du peuple palestinien. Les Arabes ont averti que cela ferait un enfer de la région arabe parce que le peuple palestinien ne resterait pas les bras croisés lorsqu'on chercherait à le déposséder de sa terre et de sa patrie, morceau par morceau.

85. Les événements survenus récemment dans les rapports douteux entre cet Etat étranger et l'une des superpuissances confirment également ce que les Arabes ont dit depuis le début, à savoir que le but principal de la création d'un foyer national pour les Juifs en Palestine n'était pas de réunir un peuple dispersé, comme on l'a toujours prétendu, mais plutôt de planter un poignard dans le cœur de la région arabe et, en semant le chaos et la confusion, de fragmenter la région et de la transformer plus facilement en sphère d'influence pour certaines grandes puissances.

86. Les événements qui se sont produits dans la région arabe depuis la création d'Israël — événements qui n'ont fait que se multiplier avec les années en raison du sentiment de puissance d'Israël — non seulement confirment tous les avertissements des Arabes mais montrent bien que la réalité dans la région, à cause de la création d'Israël, est bien plus amère encore qu'on aurait pu l'imaginer.

87. Cet Etat qui, d'après ce que l'on nous avait dit, avait été créé pour les faibles de la terre est maintenant devenu, grâce à son alliance autrefois secrète mais aujourd'hui ouverte avec l'une des superpuissances, une force de frappe et la source des pires formes d'agression contre les peuples de la région, en particulier le peuple palestinien, lequel n'a jamais cessé de lutter pour recouvrer ses droits dans sa patrie. Ce qui accroît ce sentiment de découragement et de désespoir, c'est le fait que cette superpuissance — qui fournit au monstre qu'elle a créé tous les instruments pour recourir à la force qui lui sont nécessaires pour mener à bien sa politique de colonialisme et de colonies de peuplement ainsi que ses pratiques racistes contre le peuple palestinien et sa terre — devrait, en raison de sa stature internationale, se trouver du côté du peuple dépourvu de ses droits et non du côté de l'agresseur, ou plutôt de cet Etat qui ne peut vivre que par l'agression.

88. Les Nations Unies, qui ont participé à la création d'Israël, ont selon nous une responsabilité particulière : celle d'éliminer tous les aspects de l'agression continue d'Israël, que ce soit l'occupation de la Rive occidentale et de Gaza, l'occupation des hauteurs syriennes du Golan, l'annexion de la sainte Jérusalem, l'invasion israélienne du Liban, l'occupation par Israël du sud du Liban, le refus d'Israël de se retirer de ce pays immédiatement et inconditionnellement, malgré les exigences du Conseil de sécurité, ou que ce soit l'étalage de la puissance militaire et de l'inflexibilité d'Israël pour imposer son hégémonie militaire à la région arabe.

89. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'hégémonie israélienne a pris récemment une nouvelle dimension qui vient accentuer les craintes arabes et susciter la vive préoccupation de la communauté internationale et son opposition. Il s'agit d'un événement international que l'on ne peut passer sous silence. Je veux parler du lien qui existe entre l'hégémonie militaire israélienne et les Etats-Unis d'Amérique, grâce à un accord de coopération stratégique entre les deux pays. Cela soulève de nombreuses questions quant au rôle véritable des Etats-Unis d'Amérique, en tant que superpuissance ayant une responsabilité particulière, et en raison de leur stature

\*Cité en anglais par l'orateur.

internationale. Car il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un membre permanent du Conseil de sécurité, d'un Etat qui s'efforce de jouer un rôle de médiateur dans la solution du problème du Moyen-Orient et, enfin, mais c'est tout aussi important, d'un Etat qui a été créé sur la base de valeurs et d'idéaux qui ont amené de nombreux peuples du monde à considérer les Etats-Unis comme un modèle. Cependant, ces peuples ne peuvent que condamner le comportement de ce pays, qui est contraire à tous les idéaux américains que nous avons appris dans les livres de l'histoire moderne.

90. Le Gouvernement du Koweït a récemment primé la préoccupation que lui inspirent deux événements importants et lourds de conséquences sur lesquels nous voulons attirer l'attention de la communauté internationale.

91. Dans une déclaration publiée le 6 décembre, mon gouvernement a déclaré qu'il était

« profondément préoccupé par l'agression flagrante contre les forces syriennes, agression qui outrepassa le mandat conféré à la Force multinationale et qui constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Cette agression, en outre, fait peser un grave danger sur la nation arabe et sur la paix internationale. »

Il était dit également dans cette déclaration :

« Le Gouvernement du Koweït dénonce l'accord de coopération stratégique entre les Etats-Unis et Israël et considère qu'il s'agit là d'un parti pris des Etats-Unis pour l'ennemi sioniste. En outre, le Gouvernement estime que la stabilité continue de la région exige que les Etats-Unis réexaminent leur politique au Moyen-Orient et tiennent compte de la sécurité de la nation et des peuples arabes au Liban et, cela va sans dire, des droits du peuple palestinien. »

En fait, ces trois derniers points forment l'axe central sur lequel doit s'étayer tout effort pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

92. L'hégémonie militaire israélienne qui, ces dernières années, est allée de l'agression contre les installations nucléaires irakiennes à l'invasion brutale du Liban exige, en toute logique, que dans tout effort pour trouver un règlement juste et global au Moyen-Orient on insiste sur la sécurité de la nation arabe et non sur celle d'Israël, comme c'est le cas à l'heure actuelle en raison des valeurs déformées des Etats-Unis.

93. En outre, les troubles et les guerres sanglantes, dont la violence s'accroît d'année en année du fait de l'utilisation des moyens de destruction les plus modernes, montrent qu'à moins que la question palestinienne, qui est au cœur du problème du Moyen-Orient, ne soit réglée d'une façon qui garantisse les droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, son droit au retour et son droit de créer son propre Etat dans sa patrie, la région ne connaîtra ni paix, ni sécurité, ni stabilité.

94. La sécurité, l'indépendance et la souveraineté du peuple arabe au Liban sont au cœur d'un règlement de la question du Moyen-Orient et doivent donc recevoir la priorité qu'elles méritent.

95. Nous avons été témoins récemment de tentatives faites pour mêler le Moyen-Orient au conflit Est-Ouest par des déclarations selon lesquelles l'alliance américano-israélienne serait une alliance contre la pénétration soviétique dans la région. Je dirai que ce sont là des tentatives naïves pour cacher les dimensions réelles de cette alliance. Nous savons tous que le seul danger au Moyen-Orient est le danger israélien. Nous savons tous que les armes américaines entre les mains israéliennes sont les seules armes dirigées contre les Arabes où qu'ils se trouvent.

Et nous savons tous que toute alliance avec le danger sioniste est une alliance avec l'agression.

96. Les Nations Unies, comme je l'ai déjà dit, ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient, grâce à l'élimination de l'injustice infligée aux peuples de la région. Ma délégation pense que l'Organisation ne manque ni de résolutions ni de plans d'action pour atteindre cet objectif; ce qui lui manque, en fait, c'est la détermination politique nécessaire pour imposer la volonté de la communauté internationale, grâce à la mise en œuvre de ces résolutions et de ces plans d'action relatifs au Moyen-Orient, et permettre ainsi aux propriétaires légitimes de la terre de recouvrer leurs droits. Cela permettrait aussi à cette organisation internationale de rétablir sa propre réputation.

97. M. SHIHABI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*]: Après quelques jours seulement nous revenons à la tribune pour parler d'un autre aspect de ce crime à multiples facettes, dont l'auteur est le même hors-la-loi, qui fait de nombreuses victimes, qui diversifie ses délits et qui continue de commettre ses forfaits.

98. La situation au Moyen-Orient, l'horrible situation au Moyen-Orient, est la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. La semaine dernière, nous avons traité de la question de Palestine; la semaine avant, nous avons abordé la question des pratiques israéliennes en Palestine contre le peuple palestinien, lesquelles violent toutes les normes et lois. Je ne veux pas mentionner de nouveaux autres sujets ni les nombreux aspects des crimes sionistes perpétrés contre la Palestine ainsi que contre les pays et peuples du Moyen-Orient, qui figurent sous divers titres et appellations et dont l'Assemblée générale a discuté à cette session.

99. Il n'y a qu'un seul et même criminel : car le sionisme et Israël, son organe exécutif, sont une menace pour la Palestine, une menace pour la sécurité des Etats du Moyen-Orient, une menace pour la paix dans l'ensemble de la région. Il est responsable d'agressions et de crimes sur la Rive occidentale, de tragédies humaines dans la bande de Gaza, de l'invasion et de massacres au Liban, de raids et d'agression contre la République arabe syrienne, de raids contre le réacteur nucléaire irakien. Aucun des pays voisins de l'entité israélienne n'a échappé à son agression armée sous toutes ses formes au cours des 35 dernières années, soit depuis qu'Israël a été créé dans la patrie arabe. A peine commençons-nous à discuter d'une agression ou d'un crime que nous sommes surpris par une nouvelle agression, un crime répété ou la création d'une nouvelle situation qui violent la sécurité et les droits d'êtres humains, les normes du comportement et les intérêts vitaux de la nation arabe.

100. C'est comme un film d'horreur dans lequel des cannibales font irruption de temps à autre dans une ville paisible dont ils tourmentent la population, et sèment la terreur aux alentours. Quel est le remède à cette situation ? Plus important encore, quel sera le sort de ces gens ? Quel sera le sort de la région dans son ensemble ? C'est là la question la plus importante.

101. La situation au Moyen-Orient est le prolongement et l'expansion du problème fondamental de Palestine, et il n'existe qu'un seul remède : maîtrisons Israël d'abord et ensuite nous pourrions trouver une solution et redresser le cours de l'histoire dans la région. A ce sujet, nous nous adressons aux Etats qui fournissent à Israël les principaux instruments d'agression, au premier chef aux Etats-Unis, qui ont révélé la responsabilité légale qu'ils portent dans la capacité d'agression et le défi d'Israël lorsqu'ils ont signé récemment des accords avec l'entité sioniste. Nous

demandons aux Etats-Unis s'ils ont bien réfléchi aux conséquences de cette agression continue.

102. Nous devons rester fermement du côté de la raison et de la sagesse et dire aux Etats-Unis qu'il est impossible de vaincre un peuple dans sa propre patrie. On peut tuer le plus grand nombre possible d'habitants parmi la population arabe et inonder de sang une partie de leur terre, mais jamais on ne vaincra un peuple privé de ses droits tant qu'il refusera de se rendre. Il continuera de refuser de se rendre et personne n'aura un moment de paix tant que le glaive du terrorisme n'aura pas disparu. Le terrorisme est éphémère même s'il semble éternel.

103. Il est bien connu qu'Israël menace la sécurité de la région. Cela a été réaffirmé par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Cela a été illustré par les actes d'agression continus d'Israël. La sécurité de la région est la pierre angulaire de la sécurité mondiale. Pendant des années, les sionistes ont parlé sans conviction de l'idéal de la paix, jusqu'au moment où les Arabes ont montré qu'ils étaient prêts à accepter une paix fondée sur la justice et le droit; mais les appels d'Israël à la paix ont été étouffés et l'on n'entend plus que les appels d'Israël au terrorisme.

104. La paix au Moyen-Orient n'a jamais fait partie des desseins d'Israël et du sionisme. Telle est la réalité dans la région. Si Israël avait opté à un moment quelconque pour la paix, il se serait déclaré prêt à accepter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale par laquelle elle a décidé qu'il y avait lieu de permettre aux réfugiés qui étaient partis en 1948 de rentrer dans leurs foyers et que des indemnités devaient être payées à ceux qui décideraient de ne pas rentrer dans leurs foyers. Cette résolution a été réaffirmée à chaque session et à chaque occasion. Si Israël avait voulu la paix, il n'aurait pas annexé la Jérusalem arabe ni déclaré la sainte Jérusalem capitale d'Israël. Si Israël avait souhaité la paix, il n'aurait pas décidé d'imposer sa législation, son autorité et son administration aux hauteurs syriennes du Golan. S'il avait voulu la paix, Israël ne se serait pas lancé dès le début dans l'occupation des territoires arabes ni dans l'implantation de colonies juives et ne se serait pas hâté de confisquer les terres pour y établir des colonies dont le nombre dépasse maintenant 150. Si Israël avait voulu la paix, il n'aurait pas refusé de coopérer avec le représentant spécial du Secrétaire général, M. Gunnar Jarring, qui avait été autorisé par le Secrétaire général à favoriser la recherche d'un règlement pacifique et acceptable, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et n'aurait provoqué ainsi l'échec de cette mission. Si Israël avait voulu la paix, il n'aurait pas envahi le Liban en 1978 et en 1982, sous des prétextes contradictoires, peu convaincants et faux. Les autorités israéliennes ont prétendu tout d'abord que leur invasion avait pour but de protéger la Haute Galilée des roquettes tirées par les combattants de l'OLP à partir du territoire libanais. Il a été prouvé plus tard que l'OLP n'avait pas lancé une seule roquette pendant les dix mois qui avaient précédé l'invasion. Alors les autorités israéliennes ont prétendu que l'invasion visait à créer une zone de sécurité à l'intérieur du territoire libanais sur une étendue de 25 miles. Il est alors devenu évident que ce n'était pas là l'objectif véritable car Israël a opéré une poussée jusqu'aux environs de Beyrouth, semant la mort, blessant et mutilant des centaines de milliers de civils innocents, Palestiniens et Libanais. L'objectif véritable était d'exterminer le plus grand nombre possible de Palestiniens vivant au Liban, de démoraliser les survivants et d'anéantir tout espoir chez ces derniers de recouvrer leurs droits usurpés, et de créer des conditions politiques, économiques, sociales et

religieuses instables au Liban. Si le sionisme avait voulu la paix dans la région, il aurait informé les Nations Unies des frontières de l'entité israélienne, comme l'exige le droit international. Où existe-t-il un Etat sans frontières? Je défie les sionistes de définir du haut de cette tribune les frontières de l'Etat dont ils rêvent. Pour eux, leurs frontières sont uniquement celles qu'offre l'agression.

105. L'Assemblée générale, à sa cinquième session extraordinaire d'urgence, a adopté les résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V), où elle s'est déclarée profondément préoccupée du fait des mesures prises par les autorités israéliennes pour modifier le statut de la ville Jérusalem, et où elle a demandé à Israël de rapporter toutes ces mesures, mais en vain. Le 21 mai 1968, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 252 (1968), dans laquelle il considérait que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël à cet égard étaient nulles. Il demandait d'urgence à Israël de rapporter toutes les mesures de cette nature, mais sans obtenir de résultat. Le 30 juin 1980, le Conseil de sécurité se penchait une fois de plus sur la question et adoptait la résolution 476 (1980), dans laquelle il réaffirmait sa détermination, au cas où Israël ne se conformerait pas aux résolutions relatives à Jérusalem, d'examiner, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, des moyens pratiques d'assurer la pleine application de la résolution. Dans la résolution 478 (1980), le Conseil de sécurité priait instamment tous les Etats Membres d'accepter cette décision et demandait à tous les Etats qui avaient établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions. Néanmoins, les autorités israéliennes refusèrent de se conformer à ces résolutions.

106. Les autorités israéliennes ont déclaré leur intention d'annexer les hauteurs syriennes du Golan en 1980. Le 14 décembre 1981, Israël mettait en œuvre son plan d'annexion en promulguant des lois sans validité. Le Conseil de sécurité s'est réuni immédiatement et a adopté à l'unanimité la résolution 497 (1981), dans laquelle il exigeait qu'Israël rapporte sans délai sa décision. Néanmoins, Israël ne s'est pas conformé à cette résolution. En 1982, l'Assemblée générale, à sa neuvième session extraordinaire d'urgence, a adopté la résolution ES-9/1 dans laquelle elle condamnait énergiquement Israël pour ne s'être pas conformé à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et considérait que l'occupation continue du territoire syrien des hauteurs du Golan et son annexion effective par Israël constituaient une menace constante pour la paix et la sécurité internationales. Elle déclarait que les mesures prises dans le passé par Israël, de même que ses actes, confirmaient qu'il n'était pas un Etat Membre pacifique et qu'il ne s'était acquitté ni de ses obligations en vertu de la Charte ni de son engagement aux termes de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 mai 1949. Les autorités israéliennes n'ont pas accédé aux exigences de l'Assemblée générale en dépit de cette résolution.

107. Sa Majesté le roi Fahd ibn Abd al-Aziz, en septembre 1981, a pris l'initiative de proclamer huit principes, que les Nations Unies avaient déjà énoncés et sans cesse répétés, qui devraient servir de principes directeurs dans la recherche d'un règlement juste du problème du Moyen-Orient. Néanmoins, le gouvernement de l'entité israélienne a rejeté catégoriquement ces principes. La douzième Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fez, a appuyé les principes énoncés par l'Arabie saoudite en vue de parvenir à la paix, en y apportant certains amendements et explications, et c'est cela qui forme maintenant le Plan de paix arabe<sup>4</sup> adopté le 9 septembre 1982. Toutefois, les dirigeants israéliens ont rejeté ce plan dès

le départ parce qu'ils se connaissent eux-mêmes. Ils savent que ce n'est pas la paix qu'ils recherchent, et que la poursuite de la guerre et de l'agression représente la base de leur existence. L'annonce de l'initiative de paix arabe, qui incorporait la déclaration de principes saoudienne, est survenue en même temps que la déclaration du président Reagan sur ses principes de paix au Moyen-Orient<sup>1</sup>. Israël a rejeté ces principes en dépit du fait qu'ils étaient plutôt en sa faveur. Dans ces conditions, peut-on dire que ces gens veulent la paix ?

108. Après que les dirigeants d'Israël eurent rejeté catégoriquement les principes de paix arabes émanant des résolutions des Nations Unies, ces dirigeants ont continué, en faisant des déclarations et en adoptant des dispositions, de donner preuve sur preuve de leur ferme détermination d'absorber et de judaïser les territoires arabes occupés, ainsi que de créer des conditions auxquelles il serait difficile pour toute autorité israélienne qui leur succéderait de renoncer.

109. Voilà la situation présente en ce qui concerne la question de Palestine, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient. Les autorités israéliennes ne veulent pas la paix. Elles veulent l'expansion. Elles veulent des terres. Israël n'a pas adhéré et n'adhérera pas de son propre gré aux dispositions de la Charte des Nations Unies ni à celles du droit, des normes ou traités internationaux. L'entité sioniste en Palestine est celle qui défie les Nations Unies et ses résolutions depuis 35 ans, et qui a réussi à le faire parce qu'elle bénéficie de l'appui illimité de certains pays, et grâce à l'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité, ainsi que de certains votes dans d'autres instances. A cela s'ajoute le fait que l'on fournit à Israël des subsides, des armes et tous les instruments de l'agression, au lieu de lui imposer des sanctions, conformément à la Charte, et d'exercer sur lui certaines pressions pour qu'il accepte et applique les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ou du moins pour le dissuader de s'obstiner dans son mépris de ces résolutions, et pour qu'il mette fin à son expansion, à l'exécution du plan sioniste et à son occupation plus étendue aux dépens du peuple palestinien et des pays arabes.

110. Le phénomène que représente Israël, un Israël inhumain, raciste et agressivement expansionniste, est quelque chose qui exige davantage que des mesures juridiques, militaires ou de police. Ce phénomène exige que l'on fasse une pause, que l'on y pense et que l'on y réfléchisse; il mérite que l'on s'attarde sur ce moment de l'histoire, pour que l'on puisse discerner les dangers que le mouvement sioniste représente pour la vie d'un grand nombre de Juifs dans le monde, en raison de son aventurisme, qui ne peut manquer d'échouer, indépendamment des autres dangers dont j'ai déjà parlé.

111. Toutefois, nous demandons instamment aux Nations Unies, alors que nous examinons les moyens de résoudre les problèmes du Moyen-Orient, d'agir rapidement afin d'empêcher que cette situation ne se détériore davantage. Nous demandons instamment aux Etats qui attisent les flammes qui ravagent la région de comprendre qu'il n'est pas aussi facile d'éteindre un incendie que de l'allumer. Nous leur demandons d'ouvrir les yeux et de voir où résident leurs intérêts fondamentaux véritables, et non l'intérêt des terroristes sionistes irresponsables. Une fois de plus, nous demandons instamment au Conseil de sécurité, et aux membres permanents en particulier, de prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard pour empêcher une détérioration plus grave de la situation en Palestine et dans la région du Moyen-Orient. Nous sommes certains que toute mesure ferme dans ce sens aura les effets les plus salutaires pour la paix du monde et apportera des avantages plus grands encore à ceux qui ont des intérêts dans la région.

112. Le PRÉSIDENT : Certains représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse et je vais maintenant leur donner la parole. Puis-je rappeler aux représentants que, conformément à la décision 34/401, les déclarations qu'ils font dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes.

113. M. MOJTAHED (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la base sioniste impérialiste qui prétend représenter un Etat a parlé ce matin d'une façon éhontée de la situation au Moyen-Orient, dont tous les problèmes ont été créés par cette entité illégale.

114. Pour ma délégation, quelle que soit la situation au Moyen-Orient, seules les parties honnêtes et légitimes devraient être habilitées à parler dans ces débats et non point un élément raciste, sioniste et hypocrite, créé de façon illégale par l'impérialisme.

115. Il est nécessaire de porter à l'attention de tous les représentants que l'entité sioniste n'est ni un élément du problème de la région, ni une instigatrice ou une conspiratrice dans ce problème, mais bien le problème principal du Moyen-Orient. En ce qui concerne le Liban et les événements qui s'y sont produits récemment et auxquels le représentant de l'entité sioniste a fait allusion ce matin, le peuple musulman du Liban, inspiré par les valeurs de l'idéologie divine de l'Islam et guidé par une prise de conscience politique globale, se défend énergiquement contre l'oppression, l'agression, l'intervention militaire de l'impérialisme et de ses fantoches sionistes soutenus par le Pentagone dans la région.

116. Je voudrais une fois de plus réaffirmer la position de mon Gouvernement, qui a été définie précédemment. La République islamique d'Iran rejette de façon catégorique et non équivoque l'allégation dépourvue de fondement avancée par l'entité sioniste, appuyée par l'impérialisme, concernant la récente attaque à la bombe au Liban. La population musulmane de la région continuera à défendre son honneur, ses valeurs et son territoire et très bientôt défera l'ennemi sioniste par la grâce de Dieu.

117. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Nous savons depuis longtemps que derrière les tirades prétendument antisionistes, comme derrière les attaques contre l'Etat d'Israël, se cache l'antisémitisme pur et simple. Nous savons que, pendant toutes ces années, les personnes secrètement antisémites et les crypto-antisémites dans cet immeuble utilisent l'antisionisme et l'antisémitisme comme des slogans derrière lesquels ils se cachent. Mais ce sont ces antisémites qui, tout au long des années, ont nié énergiquement cette association et soutenu, alors qu'ils font campagne contre le sionisme, ici et ailleurs, qu'ils se considèrent eux-mêmes comme de grands admirateurs du peuple juif et de la religion juive.

*M. Illueca (Panama) reprend la présidence.*

118. Le masque est enfin tombé. Sans aucun texte préparé devant lui et pris quelque peu au dépourvu, l'un des antisémites les plus mesquins et les plus vulgaires parmi nous a fait une déclaration déchaînée et obscène qui aurait pu figurer textuellement dans la littérature nazie des années 30 et 40. Le porte-parole du colonel Kadhafi a dit ce matin ce qui suit à l'Assemblée générale :

« Nous n'arrêterons pas tant que l'entité sioniste n'aura pas été chassée de cette enceinte, comme l'a été le représentant de Formose.

« Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de s'efforcer de sauver les peuples du monde de cette entité raciste. Il est grand temps pour l'Organisation des Nations Unies, et les Etats-Unis en particulier, de comprendre que les sionistes juifs s'efforcent ici, aux

Etats-Unis, de détruire les Américains. Voyez ce qui se passe à New York. Qui sont les propriétaires des maisons closes et des cinémas pornographiques ? N'est-ce pas les Juifs qui exploitent le peuple américain et s'efforcent de l'avilir ? Si nous réussissons à éliminer cette entité, nous sauverons du même coup les peuples américain et européen. » [88<sup>e</sup> séance, par. 65 et 66.]

119. Je pourrais m'arrêter là. L'obscénité et la vulgarité de telles déclarations parlent d'elles-mêmes. Je ne veux pas rivaliser avec M. Treiki en connaissances pornographiques. Je reconnais volontiers qu'il est en l'occurrence un expert bien supérieur à moi ou à qui que ce soit dans cette salle. Il est parfaitement concevable qu'ayant appris que les Nations Unies se trouvaient sur la 42<sup>e</sup> rue M. Treiki se soit trompé de chemin et qu'au lieu de se diriger vers la Première Avenue il soit allé vers la Septième Avenue. Toujours est-il que ce soi-disant docteur n'est certainement pas un docteur en divinité. C'est un docteur en vulgarité et en avilissement. En conséquence, j'ai adressé cet après-midi au Secrétaire général une lettre [A/38/713] pour protester non seulement contre cette sorte de langage mais aussi contre le fait que des déclarations obscènes de cette nature ont été tolérées dans cette salle sans aucune interruption de la part du Président. Permettez-moi de citer un extrait de ma lettre au Secrétaire général.

« Votre Excellence conviendra sans aucun doute que les incitations au racisme et à l'intolérance religieuse de la nature de celles qui figurent dans ladite déclaration », je veux parler de la déclaration de M. Treiki, « de même que la mentalité qu'elles dénotent ne devraient pas avoir leur place dans notre Organisation. L'Organisation des Nations Unies, il faut le rappeler, est née de la grande coalition créée pendant la grande guerre, qui a combattu le fléau du racisme et de l'intolérance religieuse, et l'on ferait insulte à la mémoire de millions de victimes du racisme, ainsi qu'à la Charte des Nations Unies elle-même, si l'on ne répondait pas comme il se doit à des obscénités du genre de celles que s'est permises le représentant de la Libye.

« Tout en regrettant sincèrement que le Président n'ait pas jugé bon d'interrompre cette flambée d'incitation au racisme et à l'intolérance religieuse, je demande instamment à Votre Excellence, à la veille du trentecinquième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de condamner sans équivoque ces viles manifestations d'antisémitisme délirant — l'une des formes les plus anciennes de racisme et d'intolérance religieuse — et de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'un comportement aussi outrageux ne se reproduise pas à l'Organisation des Nations Unies. »

120. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de l'Organisation. Je ne me soucie pas des effets possibles d'un tel langage sur le peuple juif. Il a survécu à bien des manifestations d'antisémitisme d'un calibre pire que celle de M. Treiki, mais si des antisémites minables comme lui sont autorisés à parler ainsi à l'Assemblée, cela n'est certainement pas de bon augure pour l'avenir de l'Organisation.

121. M. DOMBALIS (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Je ne doute pas que l'Assemblée ait été horrifiée ce matin par les remarques du représentant de la Libye à propos des Juifs. Les Etats-Unis souhaitent déclarer publiquement leur dégoût de tels propos.

122. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [interprétation de l'arabe] : L'arrogance du représentant de l'entité

sioniste ne mérite même pas de réponse car cette entité artificielle...

123. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

124. M. BLUM (Israël) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je vous demande de veiller à ce que les représentants des Etats Membres auprès de l'Organisation soient désignés en fonction du nom de leur pays, et de mettre un terme à cette attitude absurde. Je pense qu'il est du devoir de la présidence de faire en sorte que la procédure parlementaire soit strictement observée ici.

125. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais lancer un appel à toutes les délégations. Mes observations ne s'adressent pas à une délégation particulière mais bien à toutes les délégations. En premier lieu, la présidence doit respecter le droit souverain des délégations d'exprimer leurs vues. Elle ne peut imposer un vocabulaire précis à chaque délégation. Il appartient donc à chacune d'elles de conserver la dignité et la tenue que l'opinion publique attend de l'Organisation. Si nous devons examiner tous les discours des délégations, nous trouverions des expressions qui ne constituent pas un affront pour certaines délégations, mais qui sont un affront pour l'Organisation dans son ensemble. Il est de notre devoir, puisque nous faisons partie de l'Organisation, de préserver la dignité, le prestige et l'influence de l'Organisation afin de créer une atmosphère de compréhension et d'entente entre les nations et de réduire la tension internationale. Je le répète, en disant cela je ne m'adresse pas à une délégation en particulier mais à tous les membres de l'Assemblée.

126. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [interprétation de l'arabe] : J'ai écouté le représentant de l'entité sioniste sans l'interrompre. Comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale ni dans la Charte des Nations Unies quoi que ce soit qui interdise à une délégation, et en l'occurrence à la mienne, de s'exprimer comme elle l'entend. Nous avons entendu le représentant de l'entité sioniste parler du représentant de Kadhafi. Je ne l'ai pas interrompu. Par conséquent, Monsieur le Président, je vous prie de demander au représentant de l'entité sioniste raciste de se tenir coi et de ne pas m'interrompre. Les mensonges et les exagérations que le représentant de l'entité sioniste vient de proférer sont bien connus de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble...

127. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

128. M. BLUM (Israël) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, il ne s'agit plus d'une question de simple courtoisie. Nous avons tous des noms, ici. Nous avons été admis sous un certain nom. Parfois nous changeons de nom et nous en informons alors le Secrétaire général. Par exemple, la Libye n'a pas été admise sous le nom qu'elle porte maintenant, un nom d'ailleurs assez long. Elle a changé son nom et elle est maintenant connue dans l'Organisation sous ce nom assez long. Entre autres, on nous a dit qu'elle était aussi socialiste. Cela dit, nous avons tous des noms. Il n'est pas normal de permettre aux représentants qui n'aiment pas un Etat Membre particulier de le nommer autrement que par son appellation officielle. Voilà l'observation que je voulais faire. Il ne s'agit pas seulement de dignité. Il s'agit de respecter les normes parlementaires élémentaires. Je vous demande à nouveau, Monsieur le Président, de faire en sorte que cette règle de bienséance élémentaire soit observée.

129. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La présidence, une fois de plus, tient à souligner que nous ne sommes pas ici dans un parlement national. Nous sommes dans un parlement international qui fonctionne sur la base de l'égalité souveraine des Etats. Il n'appartient pas à la présidence d'imposer aux délégations le langage qu'elles doivent utiliser. Mais il est certain que les espoirs fondés sur l'Organisation par l'humanité imposent que chaque représentant assume ses responsabilités et ses fonctions.

130. Si le représentant d'Israël souhaite exercer son droit de réponse, je lui demande de bien vouloir le faire après la déclaration du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Ce qu'il vient de dire constitue une réponse à la déclaration du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

131. Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

132. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Dois-je considérer que nous allons modifier nos usages et que chacun est autorisé à nommer les autres comme il l'entend ?

133. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je le répète, la présidence n'a pas le droit de limiter la liberté d'expression des représentants. Je siége ici sous l'autorité de l'Assemblée. Si un représentant — et cela s'applique également au représentant d'Israël — n'est pas d'accord sur la procédure en vigueur, il peut alors présenter une proposition à l'Assemblée qui décidera si elle désire agir autrement.

134. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je regrette les problèmes causés par le représentant de cette bande de gangsters — mais cela est tout à fait dans la nature des gangsters. J'ai écouté ce qu'a dit le représentant de l'entité sioniste. J'ai écouté toutes ses allégations mensongères. Le représentant de l'entité sioniste m'a accusé d'antisémitisme. Je suis moi-même Sémite. Je ne déteste pas les Juifs, les Juifs sont nos frères. Mais je déteste les sionistes qui sont représentés par le raciste qui se trouve dans cette salle. Qui est le raciste ? Est-ce celui qui prétend représenter le peuple élu, le plus grand peuple de la Terre ? Est-ce celui qui prétend que Dieu lui a octroyé une terre ? Dieu est-il un agent immobilier qui distribue ou vend des terres ?

135. Les sionistes ne peuvent plus utiliser l'arme dangereuse de l'antisémitisme. On ne peut accuser les Arabes d'être antisémites étant donné que les antisémites et les racistes sont les sionistes eux-mêmes. Ce sont eux qui tuent les Palestiniens, qui les exilent, qui les chassent de leur terre. Ce sont eux qui divisent la nation arabe. Ce qu'Hitler a fait ne se compare en rien à ce qu'ont fait Begin et Shamir. Ce qu'Hitler a fait, les sionistes le font aujourd'hui. Les sionistes commettent des crimes pires que ceux des nazis. Cette arme qu'ils utilisent contre tous ceux qui expriment librement leur opinion aux Etats-Unis ou en Occident ne doit plus être employée. L'Organisation doit décider. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a condamné le sionisme comme mouvement raciste, était-elle antisémite ? La communauté internationale, lorsqu'elle dit qu'Israël, l'Etat de l'entité sioniste, n'est pas un Etat épris de paix, fait-elle preuve d'antisémitisme ? Certes pas. Ce sont les sionistes qui prônent la prostitution, l'usage de la drogue et la corruption dans le monde. Je ne dis pas les Juifs. Ceux qui sont ici actuellement ne représentent pas les Juifs mais bien plutôt les mercenaires et les criminels qui sont allés en Palestine pour déposséder les Palestiniens, pour les tuer. Ce sont les seuls responsables de la destruction des peuples et

des valeurs morales. Ils parlent des victimes du racisme, mais qui sont les racistes ?

136. N'est-ce pas le sionisme, un mouvement raciste, qui a commis les massacres de Sabra et de Chatila au Liban, qui collabore avec l'Afrique du Sud et lui fournit des informations et des armes afin qu'elle puisse tuer le peuple namibien. Voilà les racistes !

137. Ce sont eux les racistes qui pratiquent le racisme non seulement contre les Arabes qui sont des Sémites, et je suis des leurs, mais contre les Juifs orientaux d'origine arabe. Nombre d'articles du *New York Times* ont souligné très clairement cet aspect.

138. Nous disons à ces sionistes racistes et nazis qu'ils doivent quitter cette salle car Israël, cette entité raciste sioniste, ne représente pas le peuple palestinien. Les représentants des Palestiniens devraient se trouver dans cette salle si nous étions logiques avec nous-mêmes.

139. C'est de néonazisme et de néofascisme qu'il s'agit. La Jamahiriya, qui a sacrifié la moitié de son peuple pour se défendre contre les fascistes italiens, connaît bien ce fascisme israélien raciste; elle connaît ce nazisme raciste sioniste. Nous disons encore une fois au monde que le peuple américain doit être conscient du danger que représente pour lui le sionisme fasciste. Tous les peuples du monde doivent examiner de près la signification que peut avoir le sionisme.

140. Nous ne sommes pas antisémites car nous sommes Sémites. Nous sommes contre le racisme sioniste et contre ceux qui se prétendent Juifs et détruisent le monde. Voyons tous les lieux de perdition dans le monde : les repaires de drogués, les fumeries de haschisch. C'est là qu'on trouve les sionistes dont la seule valeur repose sur l'argent, le meurtre et les armes. Je peux parler au nom de tous les peuples du monde. Nous devons nous unir pour éliminer les racistes. Que le représentant de l'entité sioniste sache que le langage des gangsters, des assassins et des mercenaires en Palestine ne nous fera jamais peur. Il n'aura jamais d'effet sur nous, car l'Organisation des Nations Unies sait pertinemment qui est l'agresseur. Elle sait qui est l'occupant, qui viole les valeurs des Musulmans, qui a arrêté les prêtres chrétiens et qui a détruit la mosquée al Aqsa.

141. Nous ne sommes pas contre les Juifs en tant que peuple. Le judaïsme est innocent du sionisme. Les Juifs doivent s'unir à nous, à tous les autres peuples, pour mettre fin à ce nouveau sionisme nazi et raciste.

142. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite exercer son droit de réponse pour la seconde fois. Je lui rappelle que la durée de cette déclaration est limitée à cinq minutes.

143. M. MOJTAHED (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que l'Assemblée générale ne soit pas un cours d'histoire, il me faut parler un peu de l'histoire du sémitisme et du judaïsme que l'ennemi sioniste représente en se prétendant le défenseur du judaïsme.

144. Tout d'abord, les peuples du monde entier doivent savoir que le judaïsme et le sémitisme, du point de vue théologique et historique, n'ont rien à voir avec les entités sionistes qui occupent aujourd'hui la Palestine. Celles-ci devraient simplement retourner à New York, à Londres et à Paris pour rouvrir leurs boutiques et leurs bureaux.

145. Afin que les pays islamiques sachent la portée de l'agression des entités sionistes, je voudrais informer les représentants que l'ennemi sioniste a dépassé le stade de l'invasion territoriale; il est maintenant sur le point d'envahir et de détruire la théologie et l'identité culturelle même de l'Islam. Il me faut dire un mot sur le Livre saint islamique mutilé, le Coran, que l'ennemi sioniste

a distribué dans certains pays islamiques. On sait qu'Israël a altéré le Coran en apportant des changements à son texte. Un magazine indique à ce propos ce qui suit :

« Des rapports émanant du bureau du grand Mufti libanais, *Dar-al-Ifta*, à Beyrouth, ont révélé que plusieurs milliers d'exemplaires sont distribués par les Israéliens dans le monde entier.

« Les exemplaires mutilés, d'après le bulletin mensuel du bureau, *Al-Fikr*, ont 160 versets supprimés et certains d'entre eux ont été transférés dans d'autres surates. Les versets supprimés concernent les Juifs, leur histoire et la violation constante de leur pacte avec Allah. »

Comme nul ne l'ignore, les prophètes monothéistes sont tous d'origine sémite. La plupart d'entre eux viennent de la péninsule arabe. Cette mutilation du Coran par l'ennemi sioniste témoigne du manque de respect et de compréhension de cet ennemi envers le monde musulman. Le magazine poursuit ainsi :

« Selon *Dar-al-Ifta*, un éditeur de Beyrouth a publié la version mutilée du Coran pour Israël. Un million de copies sont aujourd'hui distribuées depuis Beyrouth vers le monde entier. On dit que l'exemplaire falsifié a une reliure en soie et une couverture imprimée or.

« *Dar-al-Ifta* indique que 50 000 exemplaires ont été distribués au Pakistan, 150 000 en Malaisie, en Afghanistan, en Indonésie et en Turquie, 150 000 en Afrique du Nord et 30 000 au Yémen et au Koweït.

« Des observateurs signalent que parmi les conditions secrètes du Traité de paix entre Sadate et Israël figurait l'obligation de supprimer dans les livres égyptiens tous les versets et les *ahadith* du Coran qui condamnent les Juifs. Cette condition, on croit le savoir, a été pleinement remplie par le régime égyptien.

« La publication *Crescent International* de Toronto, au Canada, selon ses propres sources en Palestine occupée, a également confirmé qu'Israël a imprimé sa propre version du Coran mais ne l'a pas encore distribuée dans les terres occupées, car cela risquerait de provoquer des troubles, voire des soulèvements.

« Les sionistes ont déjà bien du mal à contenir la prise de conscience islamique croissante des Musulmans dans les territoires occupés. Ils semblent réaliser que la peur de la mort ne dissuade pas les travailleurs islamiques de suivre les voies d'Allah. »

146. Je me demande pourquoi l'ennemi sioniste a mutilé le Livre saint islamique qui contient de nombreuses références au sémitisme, au phénomène historique du judaïsme et du christianisme, en particulier les parties qui traitent de l'histoire authentique du judaïsme et du christianisme et qui retracent l'avènement historique de ces trois religions monothéistes organisées : l'islam, le christianisme et le judaïsme. C'est éloquent.

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais donner la parole au représentant d'Israël pour qu'il exerce son droit de réponse, mais je voudrais auparavant faire un bref commentaire.

148. En tant que Président de l'Assemblée générale, je suis très ennuyé de constater que, à la veille du trentecinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'atmosphère de tension internationale a très nettement gagné l'Assemblée, une assemblée qui devrait incarner la paix, la compréhension, le dialogue et le compromis, une Assemblée qui a été conçue comme un moyen de créer les conditions propices à la paix et au progrès de l'humanité, où tous les Etats Membres devraient promouvoir le respect de toutes les idéologies, de toutes les religions, de toutes les races, des deux sexes, de toutes les nationalités et même de toutes les langues.

149. La présidence se trouve dans une situation très difficile. Je voudrais que les membres de l'Assemblée le comprennent. En aucun cas, je ne voudrais que cette intervention soit mal interprétée car elle ne vise, en fait, qu'à maintenir ici la juste mesure et à sauvegarder cet intérêt que nous avons tous à ce que l'Organisation continue d'avoir une influence bénéfique sur toute l'humanité, et à ce que l'on ait toujours à l'esprit les buts et principes de la Charte lorsque l'on fait usage ici de ce droit à la liberté d'expression souveraine.

150. Je prie le représentant d'Israël de m'excuser d'avoir prononcé ces paroles avant qu'il ne commence sa déclaration mais ces paroles s'adressent, non à un Etat en particulier, mais à tous les Etats. Elles reflètent une préoccupation fondamentale de la présidence qui voudrait que nous fassions tous un effort pour maintenir la dignité de l'Assemblée.

151. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'apprécie vos paroles, car elles me semblent parfaitement opportunes, compte tenu des déclarations que nous venons d'entendre. J'estime qu'il était tout à fait approprié que le Président condamne, quoiqu'en termes plutôt modérés, ces manifestations d'intolérance religieuse et raciale de la part des deux orateurs qui m'ont précédé.

152. ... nous a dit que ce n'était pas ici un cours d'histoire. Je préférerais que cela en soit un. Le fait est que, parfois, cela semble bien pire qu'un cours d'histoire, et c'est pire parce que certains représentants du genre de ceux qui ont parlé avant moi n'ont cessé, ce faisant, de déshonorer cette salle et l'Organisation.

153. Le représentant qui est intervenu juste avant moi — je ne parle pas de vous, Monsieur le Président, bien sûr — parle au nom d'un Etat dont le principal représentant avait ici même, il y a quelques semaines, proposé, sans que cela ne soulève aucune objection, que la « solution finale » soit appliquée à mon pays. Qu'il me soit permis de rappeler, une fois de plus, à l'Assemblée le sens à donner à cette expression de « solution finale » ; c'était le code employé par les nazis pour l'extermination des Juifs en Europe. Donc, nous avons l'habitude de ce genre de terminologie...

154. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran sur une motion d'ordre.

155. M. MOJTAHED (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : L'ennemi sioniste manifeste son caractère agressif et extravagant. Il a pris la parole à trois reprises sur des motions d'ordre et il est maintenant censé exercer son droit de réponse à ma déclaration. Mais il se réfère à une déclaration prononcée il y a deux semaines. Je voulais appeler votre attention, Monsieur le Président, sur ce fait et vous demander de l'inviter à être un peu plus honnête.

156. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La présidence voudrait dire, une fois de plus, qu'elle n'est pas en mesure de dicter aux représentants la façon dont ils doivent s'exprimer dans leurs interventions, et qu'elle se trouve réellement dans une situation délicate.

157. Je prie le représentant d'Israël de poursuivre.

158. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je suppose que l'interruption iranienne sera soustraite des cinq minutes dont je disposais.

159. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran sur une motion d'ordre.

160. M. MOJTAHED (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Il faut rappeler au représentant de l'entité sioniste que, lorsqu'il se réfère à mon pays, il doit l'appeler la République islamique d'Iran.

161. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La présidence prend note de la déclaration du représentant de la République islamique d'Iran.

162. J'invite le représentant d'Israël à poursuivre sa déclaration.

163. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Tout représentant a le droit souverain de se rendre ridicule.

164. Je suis tout à fait prêt à honorer cette requête, à une seule condition : que le distingué représentant de la République islamique d'Iran se réfère comme il convient au représentant — distingué ou autre — de l'Etat d'Israël. Mais qu'il n'y ait aucune méprise à ce sujet : je suis tout à fait fier de représenter un Etat qui incarne le sionisme, le mouvement de libération nationale du peuple juif, un des mouvements de libération les plus nobles de l'histoire. Mais je veux dire en fait que le nom officiel du pays que je représente, et sous lequel il a été admis à l'Organisation, c'est Etat d'Israël. C'est la seule objection que j'ai à ce que l'on m'appelle un sioniste, c'est tout.

165. La logique et la cohérence des arguments du représentant de la République islamique d'Iran seront jugés par les représentants ici présents, et je laisse également à leur intelligence le soin de juger de la validité et de la haute teneur morale des déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran et de la République socialiste de la Jamahiriya populaire libyenne — j'espère que je l'ai bien dit. Ils ont tous deux confirmé ce que j'avais dit dans mon premier droit de réponse.

166. Je n'appellerai donc pas le représentant de la Libye « le représentant de l'entité terroriste et raciste connue sous le nom de Libye » — ce qu'il est d'ailleurs — et je vais lui faire la même offre que j'ai faite à notre collègue iranien — enfin à notre collègue islamique iranien. Respectons les règles parlementaires. Ce que nous avons à dire l'un sur l'autre, nous pouvons toujours le dire.

167. En effet, pour terminer, à la veille du trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est absolument déshonorant pour l'Organisation qu'un langage aussi vil et odieux que celui que nous venons d'entendre ait résonné dans cette salle, que ce soit du fait du représentant de la République islamique d'Iran ou du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, et qu'il n'ait suscité aucune objection.

168. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, qui exercera son droit de réponse pour la seconde fois. Je lui rappelle que sa déclaration ne doit pas dépasser cinq minutes.

169. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Nous venons d'entendre une déclaration qui représente un nouvel affront lancé à l'Organisation. L'Organisation de Nations Unies considère que le sionisme est un mouvement raciste et une forme de racisme, et le représentant de l'entité sioniste considère que c'est un mouvement de libération. Voilà comment il respecte l'Organisation des Nations Unies et ses résolutions.

170. La tentative faite par le représentant de l'entité sioniste pour nous détourner de la question principale à l'examen — qui est la question de l'agression de l'entité sioniste au Moyen-Orient, de son occupation du Liban, de son annexion des hauteurs du Golan et de Jérusalem — ne pourra pas nous faire perdre de vue que cette entité raciste artificielle est une entité expansionniste, et que nous devons étudier la question primordiale, qui est la question du Moyen-Orient.

171. Ils essaient de justifier leur position par le fait que les nazis ont tué des Juifs. Bien sûr, les nazis ont tué des Juifs et nous condamnons le nazisme. Mais, les nazis ont également tué approximativement 20 millions de Russes et 10 millions de Tchèques et de Polonais. Pourquoi n'en parlons-nous pas ? Ne sont-ils pas des êtres humains, eux aussi ? N'ont-ils pas le droit d'entendre parler d'eux ici ?

172. Les tentatives faites par le sionisme pour exploiter les accusations d'antisémitisme ne peuvent pas nous concerner.

173. Cette entité artificielle qui représente le fascisme et le nazisme sous leur pire forme doit être mise au pas car elle ne devrait pas être avec nous ici ; elle devrait être avec son amie et son alliée, l'Afrique du Sud. Mais nous devons l'empêcher de continuer à s'étendre et à commettre les crimes dont elle est coupable. Cette arme — l'accusation d'antisémitisme — avec laquelle ils font taire ceux qui s'expriment librement, en Europe et en Amérique, ne peut pas nous réduire au silence, nous. Nous ne sommes pas antisémites, comme je l'ai dit ; nous sommes antisionistes et nous continuerons à l'être. C'est pour cela que nous répondons à cet homme que nous venons d'entendre ; au fond, nous ne devrions même pas l'appeler un homme car ses qualités morales ne permettent pas qu'on l'appelle un homme. Je vais terminer et ne pas perdre un temps qui est précieux. Je ne répondrai pas au représentant de l'entité nazie et raciste, même s'il prend la parole une autre fois.

#### POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

**Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite)\* :**

**b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social**

174. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Comme les représentants s'en souviendront, à ses 40<sup>e</sup> et 65<sup>e</sup> séances plénières, l'Assemblée a élu 17 membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1984.

175. Puisque le troisième scrutin libre, qui a eu lieu à la 65<sup>e</sup> séance plénière n'a pas été décisif, nous devons, conformément à l'article 94 du règlement intérieur, procéder tout d'abord à un premier scrutin limité dans la troisième série de scrutins limités. Etant donné qu'il reste un siège à pourvoir pour le Groupe des Etats d'Amérique latine, nous devons procéder à un scrutin limité portant sur les deux Etats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au dernier tour de scrutin, à savoir Haïti et le Nicaragua, et ce conformément à l'article 94.

176. Nous allons procéder à la distribution des bulletins de vote. Je prie les représentants d'inscrire sur le bulletin le nom du pays pour lequel ils souhaitent voter. Tout bulletin qui portera le nom d'un Etat autre que Haïti et le Nicaragua ou qui portera plus d'un nom sera déclaré nul.

*Sur l'invitation du Président, U. Ko (Birmanie), Mme Pinto de Casap (Bolivie), M. Barrios (Espagne), M. Földeák (Hongrie) et M. Kitikiti (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

177. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons suspendre la séance pendant quelques instants pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 18 h 40 ; elle est reprise à 18 h 50.*

\*Reprise des débats de la 65<sup>e</sup> séance.



178. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	146
<i>Abstentions :</i>	6
<i>Nombre de votants :</i>	140
<i>Majorité requise :</i>	94
<i>Nombre de voix recueillies :</i>	
Nicaragua .....	76
Haïti .....	64

179. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Aucun des Etats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va procéder à un deuxième tour de scrutin limité. Comme pour le précédent tour de scrutin, les seuls Etats dont le nom puisse être inscrit sur le bulletin sont Haïti et le Nicaragua. Tout bulletin qui portera le nom d'un autre Etat ou qui portera plus d'un nom sera déclaré nul.

*Sur l'invitation du Président, U. Ko (Birmanie), Mme Pinto de Casap (Bolivie), M. Barrios (Espagne), M. Földeák (Hongrie) et M. Kitikiti (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

180. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 19 h 5; elle est reprise à 19 h 10.*

181. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	137
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	137
<i>Abstentions :</i>	5
<i>Nombre de votants :</i>	132
<i>Majorité requise :</i>	88
<i>Nombre de voix recueillies :</i>	
Nicaragua .....	72
Haïti .....	60

182. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Puisqu'aucun des Etats n'a obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va poursuivre le vote et procéder à un troisième tour de scrutin limité. De même que lors du scrutin précédent, les seuls Etats dont le nom peut être inscrit sur les bulletins de vote sont Haïti et le Nicaragua. Tout bulletin qui portera le nom d'un autre Etat ou qui portera plus d'un nom sera déclaré nul.

*Sur l'invitation du Président, U. Ko (Birmanie), Mme Pinto de Casap (Bolivie), M. Barrios (Espagne), M. Földeák (Hongrie) et M. Kitikiti (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

183. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 19 h 20; elle est reprise à 19 h 25.*

184. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	140
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	140
<i>Abstentions :</i>	6
<i>Nombre de votants :</i>	134
<i>Majorité requise :</i>	90

*Nombre de voix recueillies :*

Nicaragua .....	76
Haïti .....	60

185. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné que le troisième tour de scrutin limité n'a pas été décisif, nous devons, conformément au règlement intérieur, procéder à un scrutin libre.

186. Je rappelle à l'Assemblée que les membres ont le droit de voter pour n'importe quel Etat du Groupe des Etats d'Amérique latine à l'exception, bien entendu, de ceux qui sont déjà membres du Conseil économique et social. Pour plus de précision, je vais nommer les pays pour lesquels on ne peut voter : Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Equateur, Mexique, Sainte-Lucie, Suriname et Venezuela.

187. On va maintenant distribuer les bulletins de vote. Je prie les membres de n'inscrire le nom que d'un seul Etat. Tout bulletin indiquant plus d'un nom sera déclaré nul.

*Sur l'invitation du Président, U. Ko (Birmanie), Mme Pinto de Casap (Bolivie), M. Barrios (Espagne), M. Földeák (Hongrie) et M. Kitikiti (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

188. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais suspendre la séance pour permettre le dépouillement des votes.

*La séance est suspendue à 19 h 35; elle est reprise à 19 h 50.*

189. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	136
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	136
<i>Abstentions :</i>	4
<i>Nombre de votants :</i>	132
<i>Majorité requise :</i>	88
<i>Nombre de voix recueillies :</i>	
Nicaragua .....	73
Haïti .....	54
Bolivie .....	4
Grenade .....	1

190. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Puisque aucun candidat n'a obtenu la majorité requise j'estime, étant donné l'heure tardive, et après consultation avec les délégations intéressées, qu'il serait plus approprié d'interrompre le vote ce soir et de le reporter à plus tard, dans l'espoir qu'un accord interviendra entre les Etats intéressés.

*La séance est levée à 19 h 55.*

#### NOTES

1. Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n°35, p. 1081.
2. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15403.
3. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.
4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.
5. *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.
6. *Ibid.*, *trente-septième année, 2461<sup>e</sup> séance.*